

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INSTAT)

COLLECTE DES DECHETS SOLIDES MUNICIPAUX (DSM)
DANS LES DEPOTS DE TRANSIT 2025

Septembre 2025



TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	II
LISTE DES GRAPHIQUES.....	III
Sigles et Abréviations	IV
INTRODUCTION.....	1
I. METHODOLOGIE DE LA COLLECTE	2
1.1. Concepts et définitions.....	2
1.2. Couverture géographique	2
1.3. Mode opératoire	4
II. RESULTATS DE LA COLLECTE	5
2.1. Etat et caractéristiques des dépôts de transit dénombrés	5
2.1.1. Dépôts de transit dénombrés.....	5
2.1.2. Dépôts de transit dénombrés par région	6
2.1.4. Statut juridique des dépôts de transit.....	7
2.1.5. Caractéristique des dépôts de transit.....	9
2.2. Quantité de DSM produite et quantité évacuée a la décharge	13
2.2.1 Quantité de déchet reçue au niveau des dépôts de transit.....	13
2.2.2 Quantité de déchets évacuée à la décharge	16
2.2.3 Présence de déchets dangereux dans les dépôts de transit	18
2.3 Capacité de gestion des DSM par les mairies.....	20
2.3.1. Couverture des communes	20
2.3.2. Outils et Infrastructures de gestion des déchets par les Mairies	21
2.3.3. Moyens d'évacuation des déchets par les Mairies	24
2.3.4 Valorisation des déchets par les mairies	27
CONCLUSION.....	29
ANNEXES.....	V
Annexe 1 : Outils de collecte	V
Annexe 2 : Tableaux	X

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Qualification des dépôts de transit en volume selon les réalités des régions	13
Tableau 2 : Répartition de la quantité de déchets reçue par les dépôts par période selon la région	15
Tableau 3 : Répartition de la quantité totale de déchets reçue par les dépôts par statut juridique selon la région.....	16
Tableau 4 : Répartition de la quantité de déchets évacuée par semaine vers les décharges finales selon la région.....	17
Tableau 5 : Répartition des dépôts de transit par type de transporteur selon la région	20
Tableau 6 : Répartition du nombre de mairies disposant des outils de gestion des déchets par région	22
Tableau 7 : Répartition des dépôts de transit par statut juridique et par commune/Ville	X
Tableau 8 : Répartition des dépôts de transit selon la présence d'un gardien/surveillant et d'une plaque d'interdiction par commune/Ville	XI
Tableau 10 : Répartition du nombre de dépôts de transit et de décharges par région	XII

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des dépôts de transit dénombrés par région	6
Graphique 2 : Répartition des dépôts par ville (%)	7
Graphique 3 : Proportion en % de dépôts de transit officiels du pays.....	7
Graphique 4 : Statut juridique des dépôts par région.....	8
Graphique 5 : Statut juridique des dépôts par ville.....	8
Graphique 6 : Proportion en % de dépôts avec gardien/ surveillant dans l'ensemble du pays	9
Graphique 7 : Présence de gardien/surveillant par région	10
Graphique 8 : Proportion en % de dépôts avec plaque d'interdiction dans l'ensemble du pays	10
Graphique 9 : Présence de plaque d'interdiction par région	11
Graphique 10 : Répartition % des dépôts de transit suivant la caractérisation du volume.....	12
Graphique 11 : Répartition en (%) de la quantité totale de déchets reçue par dépôt selon la région	14
Graphique 12 : Ratio quantité transportée vers les décharges finales par rapport à la quantité reçue	18
Graphique 13 : Répartition en (%) des dépôts ayant reçus des déchets dangereux selon la région...	19
Graphique 14 : Répartition des communes enquêtées par région 'en nombre	21
Graphique 15 : Répartition en (%) des dépôts de transits officiels déclarés par les communes par région.....	22
Graphique 16 : Décharges en pourcentage.....	23
Graphique 17 : Répartition des communes en (%) en fonction des distances moyennes des villes à la principale décharge	25
Graphique 18 : Répartition des communes en (%) selon la fréquence d'évacuation des déchets vers les décharges	25
Graphique 19 : Répartition des mairies en (%) selon le principal moyen d'évacuation utilisé.....	26
Graphique 20 : Proportion des mairies (%) disposant de leur propre moyen d'évacuation	26
Graphique 21 : Répartition des mairies (%) disposant d'un endroit servant de décharge selon la distance moyenne en km	27
Graphique 22 : Répartition des mairies selon le type de gestion des déchets à la décharge (%).....	28
Graphique 23 : Répartition des mairies selon le type d'utilisation des déchets aux dépôts de transit	28

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEDD	Agence de l'Environnement et du Développement Durable
COGIAM	Collectif des Groupements et Associations Intervenant dans le domaine de l'Assainissement au Mali
CPS/SEEUDE	Cellule de Planification et de Statistique du Secteur de l'Eau, Environnement, Urbanisme et Domaine de l'Etat
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des pollutions et des Nuisances
DRACPN	Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des pollutions et des Nuisances
DRPSIAP	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population.
DSM	Déchets Solides municipaux
DSUVA	Direction des Services Urbains de Voirie et Assainissement
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPS	Global Position System
INSTAT	Institut National de la Statistique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDESC	Programme de Développement Economique Social et Culturel
SCB	Statistique Suède

INTRODUCTION

La Gestion des déchets solides municipaux est une préoccupation majeure dans les villes maliennes, malgré cet état de fait la production de déchets ménagers n'est pas quantifiée à hauteur de souhait par les structures compétentes en la matière. En effet, quelques efforts sont consacrés dans les structures comme la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances, l'Institut National de la Statistique qui n'informent pas assez sur la quantité produite. Les structures privées de ramassage des ordures auprès des ménages telles que le Collectif des Groupements et Associations Intervenant dans le domaine de l'Assainissement au Mali (COGIAM) et d'autres Groupements d'Intérêts Economiques (GIE) ne collectent pas assez de données sur les déchets. La gestion des déchets au Mali reste un défi structurel marqué par l'insuffisance des moyens techniques, financiers et organisationnels. Toutefois, des initiatives communautaires, associatives et institutionnelles montrent qu'une meilleure gouvernance, alliée à la valorisation et au recyclage, peut améliorer durablement la situation.

L'INSTAT à partir de l'enquête modulaire permanente auprès des ménages (EMOP) collecte des informations sur la gestion des déchets par les ménages. Selon l'EMOP 2024, près de huit ménages sur dix (79,1 %) utilisent des méthodes inappropriées (tas d'immondices, rue, caniveau, enfouissement, incinération, nature et autres) pour se débarrasser de leurs déchets solides. Les services des prestataires privés sont utilisés par 15,9% des ménages et le dépotoir public (ramassage public, poubelle collective) avec seulement 2,5 %. La moitié (50,0%) des ménages urbains enlèvent ou font enlever leurs déchets tandis que neuf sur dix ménages ruraux voire presque la totalité (93,7 %) utilisent les dépotoirs sauvages.

Afin de remédier à l'insuffisance de données sur la quantité des DSM, la coopération entre l'INSTAT et Statistique Suède (SCB), dans le cadre du projet Amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'analyse des données statistiques pour les besoins des utilisateurs (2016-2018), a permis la réalisation d'une série d'activités de renforcement des capacités, animées par des experts de la SCB et la réalisation de la première édition en 2021.

Un état des lieux a révélé que la collecte des (DSM) au Mali s'effectue majoritairement à l'aide d'outils inadaptés. Or, pour disposer d'estimations fiables et précises des quantités de déchets générés, il est nécessaire de réviser les outils de collecte et de recentrer la méthodologie sur les dépôts de transit dans les centres urbains. Cette approche permettrait de produire des données de meilleure qualité, indispensables à une planification efficace des politiques de gestion des déchets. Dans le souci de renforcer les données de la première édition, l'INSTAT a développé d'autres outils de collecte supplémentaires pour réaliser la deuxième génération.

Le présent rapport analyse les résultats obtenus de l'exploitation des données collectées dans les dépôts de transit et dans les mairies. Il est structuré en trois (3) grandes parties à savoir : état et caractéristiques des dépôts de transit dénombrés ; quantité des DSM déposée dans les dépôts de transit et quantité évacuée dans les décharges ; capacité de gestion des DSM par les mairies.

I. METHODOLOGIE DE LA COLLECTE

1.1. Concepts et définitions

La plupart des concepts et définitions sont tirés de la loi N°2021-032 du 24 mai 2021 relative aux pollutions et nuisances.

Dépôt de transit : Encore appelé station de transfert, un dépôt de transit est un endroit où des déchets sont déversés et séjournent provisoirement avant leur évacuation sur les sites de traitement ou de stockage définitif.

Déchets Solides Municipaux (DSM) : Matières solides non dangereuses en général, rejetées des habitations, des centres commerciaux, des services et de l'artisanat ;

Décharge : Lieu servant à réceptionner de façon définitive les déchets ;

Déchets : tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon et qui sont de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à produire l'air ou les eaux, à engendrer des bruits ou des odeurs, et d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement ;

Déchets dangereux : sont considérés comme déchets dangereux les produits et sous-produits non utilisés et non utilisables, les résidus et déchets résultant d'une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole, scientifique ou toutes autres activités qui peuvent présenter un danger pour la santé et pour l'environnement, soit par eux-mêmes, soit lorsqu'ils entrent en contact avec d'autres produits du fait de leur réactivité chimique ou de leurs propriétés toxiques ;

Déchets domestiques : Tous déchets résultant de l'activité des ménages, de l'administration, y compris les excréta humains ;

Transporteurs officiels de déchets : sont principalement composés de services étatiques (municipalités) et entreprises privées (GIE) opérant dans la précollecte des déchets solides, la valorisation, la récupération et le recyclage ;

Transporteurs non officiels de déchets : sont principalement composés d'informels opérant dans la précollecte des déchets solides, la valorisation, la récupération et le recyclage.

1.2. Couverture géographique

La couverture géographique de la collecte est liée au nombre d'habitants dans les chefs de lieu de cercle y compris le District de Bamako puisque la gestion de déchets est une activité des villes. En fonction de l'enveloppe financière la collecte a eu lieu dans les chefs-lieux de région, de certains chefs-lieux de cercle qui ont une grande taille de population et surtout dans le District de Bamako et environnant.

En ce qui concerne l'échantillon, il a porté sur 194 dépôts de transit identifiés et localisés dans les centres urbains. Selon la liste des dépôts de transit fourni par la DNACPN, le tableau suivant donne la répartition de l'échantillon d'enquête par région. Au préalable un dénombrement exhaustif des dépôts de transit a été fait pour le tirage aléatoire des 194 dépôts de transit à suivre pour la collecte de données.

Liste des villes de collecte

REGIONS	Villes	Nombre de dépôts à enquêter
KAYES	KAYES	12
	DIEMA	2
	KENIEBA	2
	Nioro	2
	KITA	6
Total Kayes		24
KOULIKORO	KOULIKORO	10
	BANAMBA	2
	KATI	8
	FANA	2
	DIOILA	6
	NARA	2
Total Koulikoro		30
SIKASSO	SIKASSO	8
	KOUTIALA	6
	BOUGOUNI	2
	YANFOLILA	2
Total Sikasso		18
SEGOU	SEGOU	12
	NIONO	2
	SAN	8
	BAROUELI	2
	BLA	2
Total Ségou		26
MOPTI	MOPTI	14
	DJENNE	2
	BANDIAGARA	2
	BANKASS	2
	KORO	2
Total Mopti		22
TOMBOUCTOU	TOMBOUCTOU	6
	DIRE	2
Total Tombouctou		8
	GAO	6
Total Gao		6
BAMAko	CI	10
	CII	8
	CIII	8
	CIV	10
	CV	12
	CVI	12
Total Bamako		60
TOTAL		194

1.3. Mode opératoire

Les agents des DRPSIAP et des DRACPN au niveau régional et local ont été chargés d'identifier et de bien localiser les dépôts de transit et de décharge finale dans les centres urbains de leur ressort. L'outil amélioré par l'équipe technique après les opérations antérieures a été utilisé pour la collecte de données.

La formation des agents de collecte, des chefs d'équipe a été fait au niveau régional par les superviseurs nationaux. En ce qui concerne les régions de Tombouctou et de Gao toute l'opération a été mise en œuvre sous la supervision des DRPSIAP.

L'équipe de la collecte a été composée de :

- les agents enquêteurs au nombre de 78 sont les agents des DRPSIAP et/ ou des DRACPN au niveau régional et local. Ces agents ont été dotés en équipements adéquats et ont évolué chacun dans sa circonscription administrative de son ressort sous le contrôle du chef d'équipe dans certaines localités ;
- les chefs d'équipes au nombre de 19 identifiés dans les localités dont les agents de collecte sont au moins de deux (2) personnes sont aussi les agents des DRACPN à défaut des DRPSIAP ;
- les superviseurs régionaux, au nombre de 14 dont 2 par région sont 1 des DRPSIAP et 1 des DRACPN à l'exception de Tombouctou et de Gao où les formations et les supervisions ont été assurées par les DRPSIAP ;
- les superviseurs nationaux au nombre de douze (12) dont les cadres de l'INSTAT, DNACPN, AEDD et de la CPS/SEEUDE, COGIAM et DSUVA. Ils ont assuré les formations au niveau des chefs lieu de région et les supervisions au niveau des villes concernées.

La collecte de données dans les dépôts de transit a consisté en un premier temps au dénombrement de tous les dépôts de transit dans les différents centres urbains et dans un second temps à poster les enquêteurs sur les dépôts échantillon pendant une semaine en vue de pointer l'acheminement des déchets. Pour ce faire, nous avons utilisé l'équivalent en mètre cube des matériels utilisés permettant de transporter les déchets des ménages aux dépôts de transit. En effet, de façon générale : 1 voyage de charrette = 2m³ ; 1 pousse-pousse = 1m³ ; 5 voyages de brouette = 1m³ ; 10 poubelles (paniers) = 1m³ selon l'enquête DSUVA de 2006. Actuellement les motos tricycles interviennent, la quantité estimée est de 3m³.

II. RESULTATS DE LA COLLECTE

Les résultats ainsi présentés dans le présent rapport sont présentés de la manière suivante :

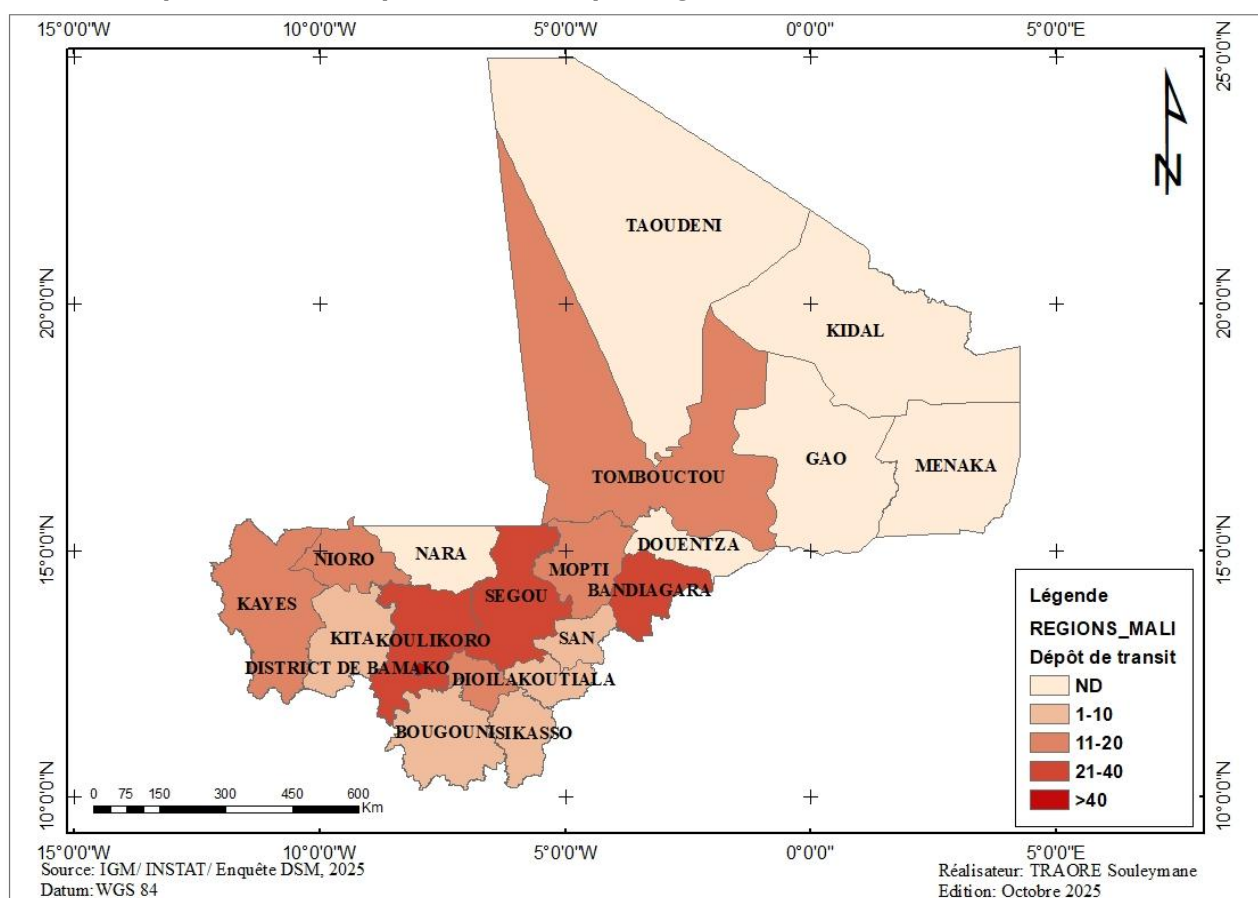
Au total l'enquête s'est déroulée dans 28 centres urbains et les 6 communes du District de Bamako. Dans ces différentes villes au total 501 dépôts de transit ont été dénombrés. L'analyse de l'état et caractéristiques des dépôts portent sur ces 501 dépôts dénombrés. L'estimation des quantités de déchets produits est faite sur la base de 194 dépôts de transit tirés parmi ceux dénombrés. En ce qui concerne les capacités de gestion des déchets par les municipalités 34 communes ont été enquêtées dont 28 parmi elles ont déclaré disposés de dépôts de transit. Par rapport à l'existence de décharge 15 communes ont déclaré en disposé contre 19 qui n'en dispose pas. Sur 19 communes 13 déclarent dispose d'un endroit servant de décharge contre 6 qui n'ont ni de décharge ni d'endroit servant de décharge.

2.1. Etat et caractéristiques des dépôts de transit dénombrés

2.1.1. Dépôts de transit dénombrés

La collecte s'est déroulée dans 28 villes (centres urbains) et les 6 communes du District de Bamako. Au total, 501 dépôts de transit ont été dénombrés avec les coordonnées GPS.

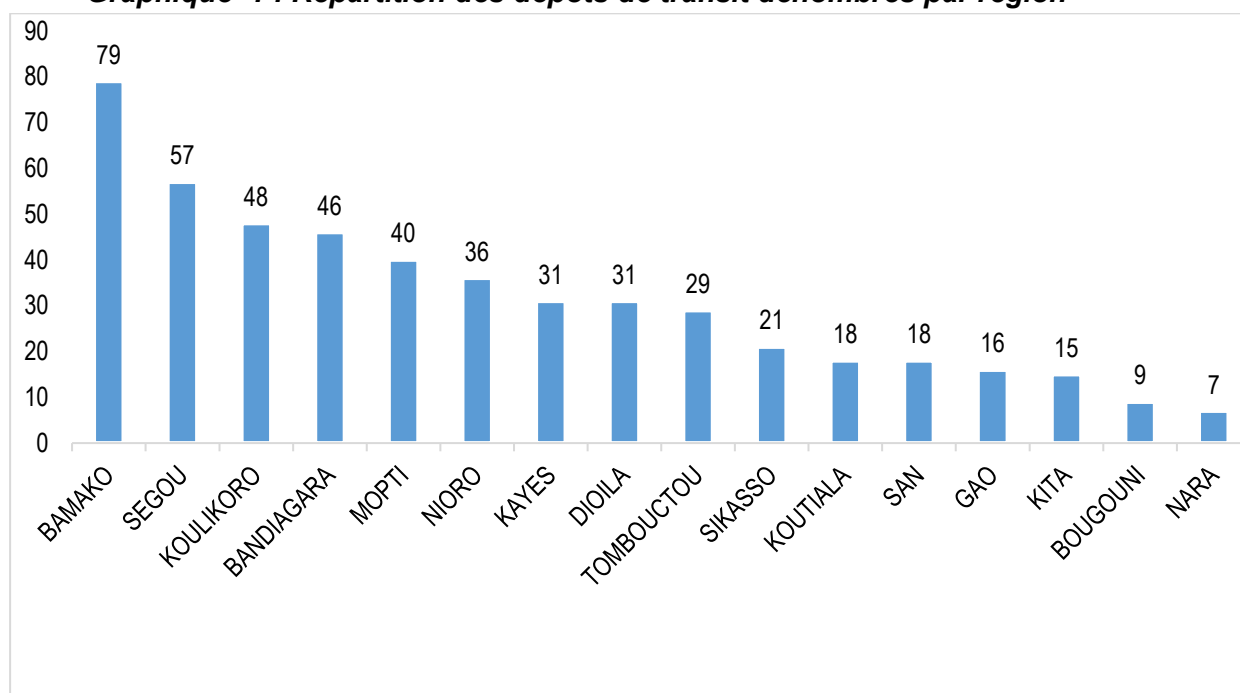
Carte 1 : Répartition des dépôts de transit par région



2.1.2. Dépôts de transit dénombrés par région

Suivant la répartition par région, le District de Bamako se distingue des autres avec 79 dépôts dénombrés soit environ 16% du total. Cet état de fait pourrait s'expliquer par la forte pression démographique et les activités économiques menées dans la ville. Bamako est suivi de Ségou avec 57 dépôts soit environ 11 % et de Koulikoro avec 48 dépôts soit environ 10%. Par ailleurs, il faut noter que les régions de Nara et de Bougouni sont les moins représentées avec respectivement 1,4% et 1,8% cela pourrait s'expliquer en grande partie par le fait que les ménages utilisent les déchets pour l'activité agricole. Ces différents taux pourraient également s'expliquer le nombre de villes enquêtées par région.

Graphique 1 : Répartition des dépôts de transit dénombrés par région

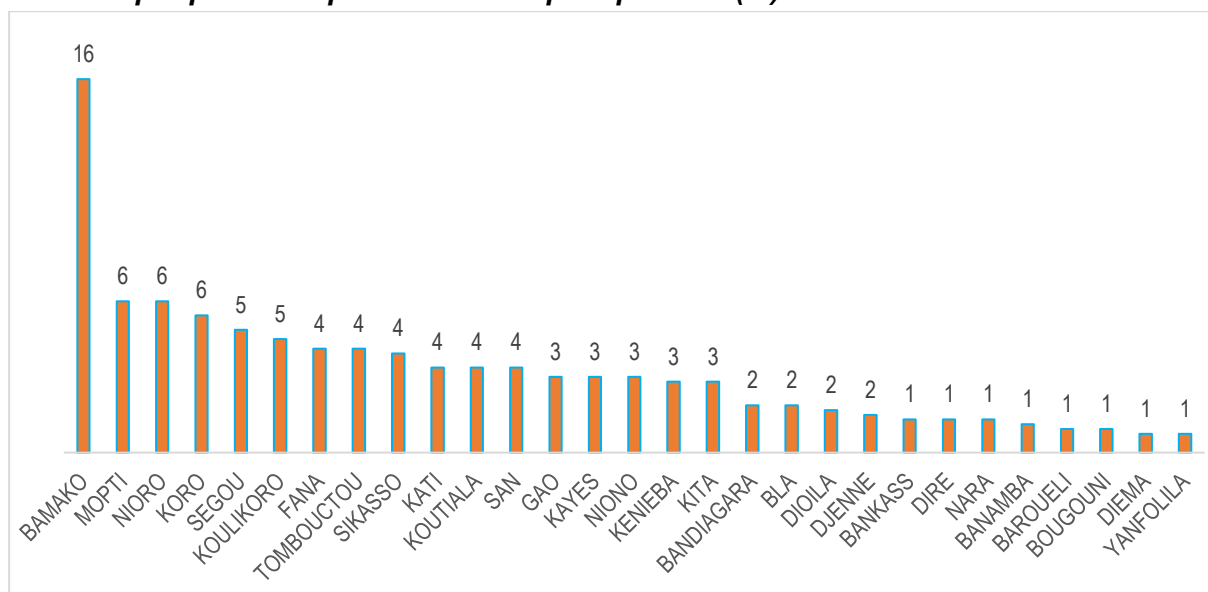


Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

2.1.3. Dépôts de transit dénombrés par Villes

Dans les villes enquêtées, il ressort que le District de Bamako dispose d'un nombre relativement plus élevé de dépôt de transit avec 16% et 6% pour les villes de Mopti, Nioro et Koro. Les villes comme Yanfolila et Diéma ne disposent que seulement moins de 1% de dépôts de transit.

Graphique 2 : Répartition des dépôts par ville (%)



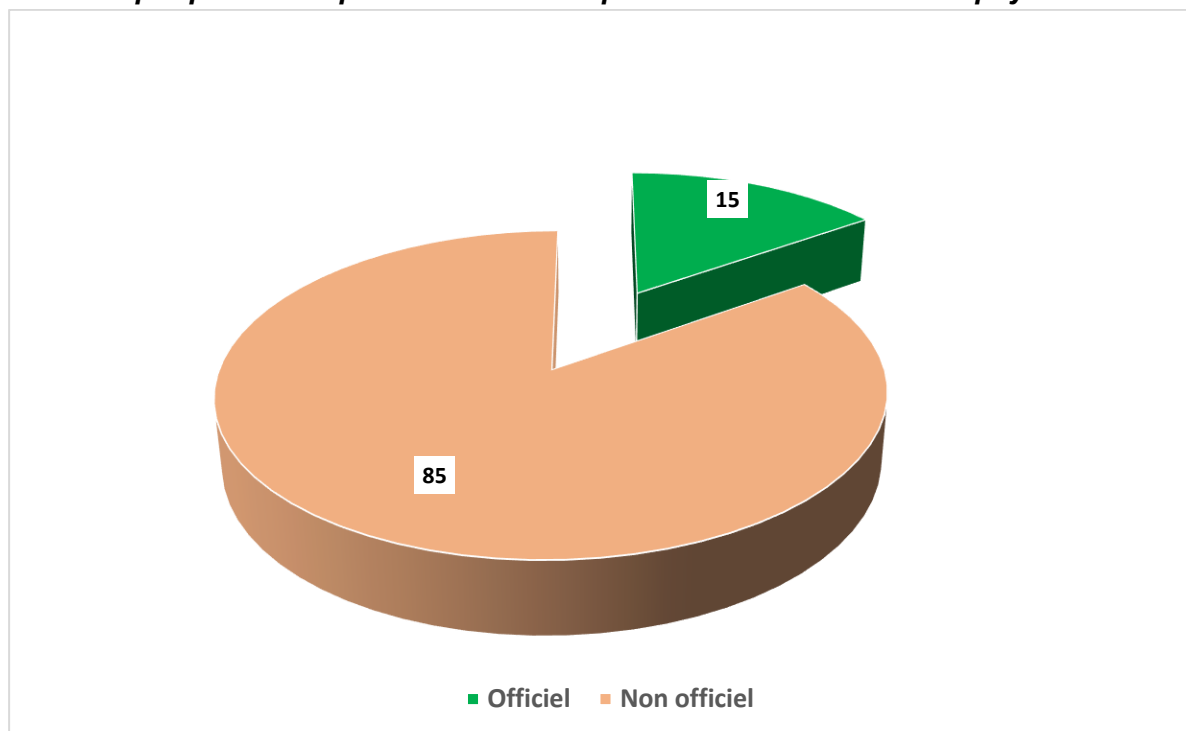
Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

2.1.4. Statut juridique des dépôts de transit

a) Statut juridique des dépôts de transit au niveau national

Dans l'ensemble, les dépôts de transit non officiels dominent largement les officiels avec 85% contre 15%. Cette situation dénote qu'un grand effort reste à fournir dans la gestion des déchets dans les centres urbains.

Graphique 3 : Proportion en % de dépôts de transit officiels du pays

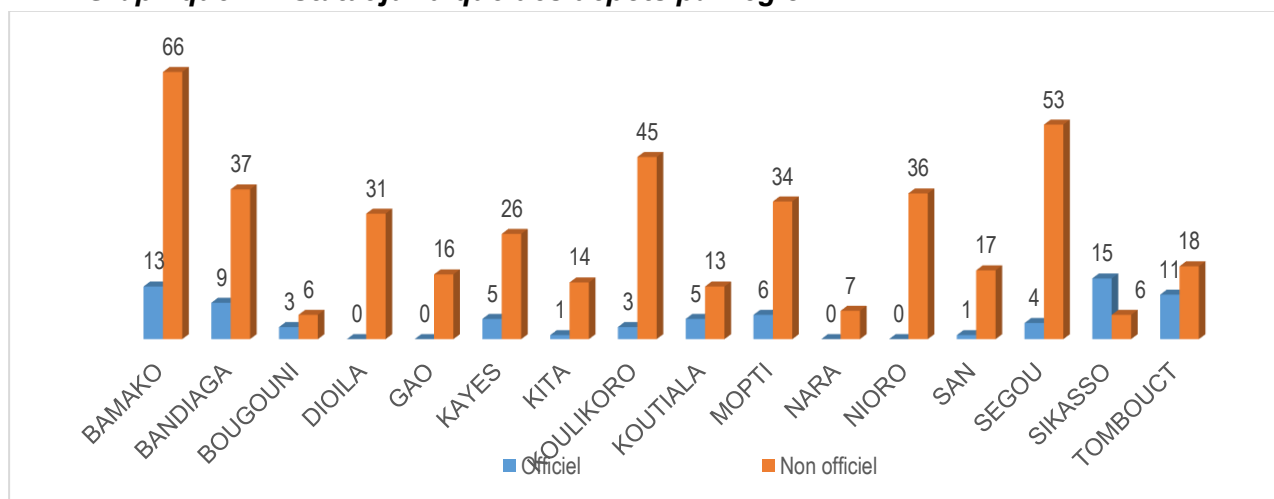


Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

b) Statut juridique des dépôts de transit par région

D'une manière générale, les dépôts de transit non officiels restent dominants dans la plupart des régions à l'exception de la région de Sikasso où les dépôts officiels sont au nombre de 15 (71%) contre 6 (29%) dépôts non officiels. Cette situation pourrait s'expliquer par l'appui de l'ONG « Éléphant Vert » dans la gestion des déchets dans ladite région. Il faut noter l'inexistence de dépôts officiels dans certaines régions telles que Dioïla, Gao, Nara, Nioro.

Graphique 4 : Statut juridique des dépôts par région

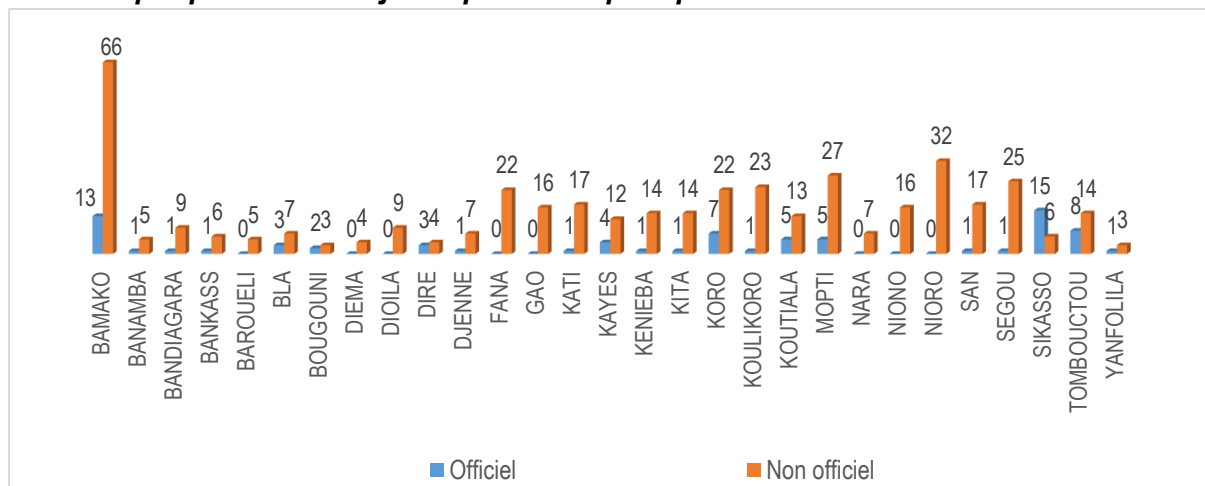


Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

c) Statut juridique des dépôts de transit par Ville

L'analyse de la situation par ville, dégage la même tendance dans l'ensemble comme dans les régions. Il reste toujours à signaler l'inexistence de dépôts de transit dans certaines villes comme : Baroueli, Diéma, Dioïla, Fana, Gao, Nara, Niono et Nioro. Ce qui signifie que les ménages de ces villes n'ont recours qu'aux dépôts non officiels communément appelés « dépôts sauvages ». Pour le cas de Sikasso, la dominance des dépôts officiels sur les non officiels est typique à la ville.

Graphique 5 : Statut juridique des dépôts par ville



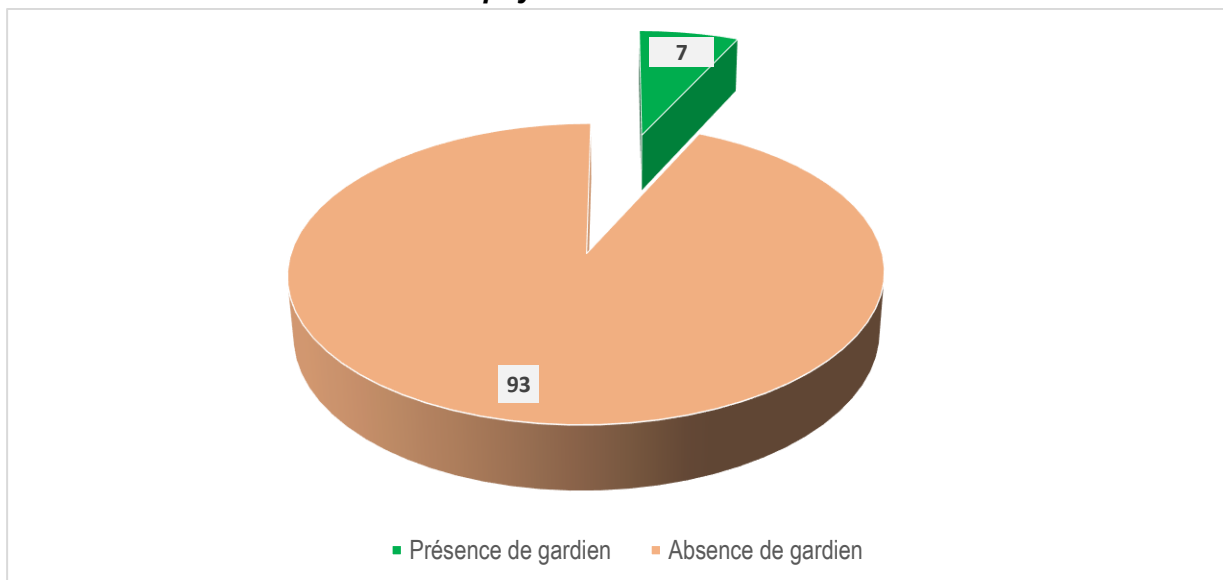
Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

2.1.5. Caractéristique des dépôts de transit

a) Répartition des dépôts selon la présence d'un gardien/surveillant

Sur l'ensemble des dépôts dénombrés, il ressort que seulement 7% des dépôts disposent d'un gardien/surveillant contre 93% qui n'en disposent pas.

Graphique 6 : Proportion en % de dépôts avec gardien/ surveillant dans l'ensemble du pays



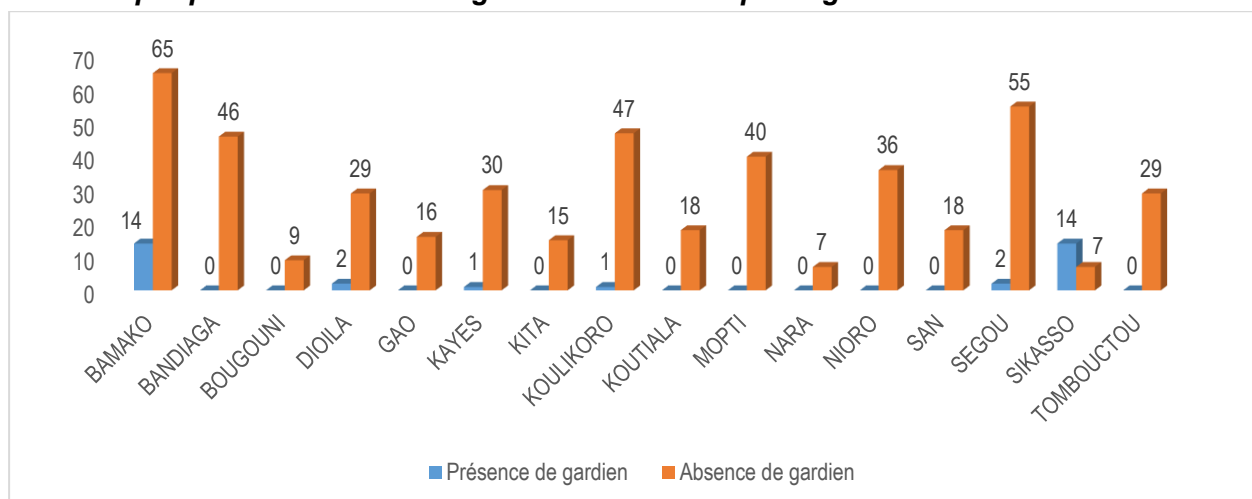
Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

b) Répartition des dépôts selon la présence d'un gardien/surveillant par région

Dans l'ensemble, la présence de gardien est très limitée. Seuls quelques dépôts sont surveillés, notamment à Bamako où 14 dépôts ont un gardien sur un total de 79 et à Sikasso avec 14 dépôts surveillés sur 21.

En termes de dépôts, sur 501 dépôts de transit dénombrés seulement 34 disposent d'un gardien soit un taux de couverture de surveillance d'environ 7%. La faiblesse de ce taux s'explique par l'inexistence de gardien/surveillant dans les dépôts des régions de Bandiagara, Bougouni, Koutiala, Mopti, Nara, Nioro, Gao, Kita, San et Tombouctou. Cet état de fait peut soulever des préoccupations en matière de gestion des déchets et de santé publique.

Graphique 7 : Présence de gardien/surveillant par région

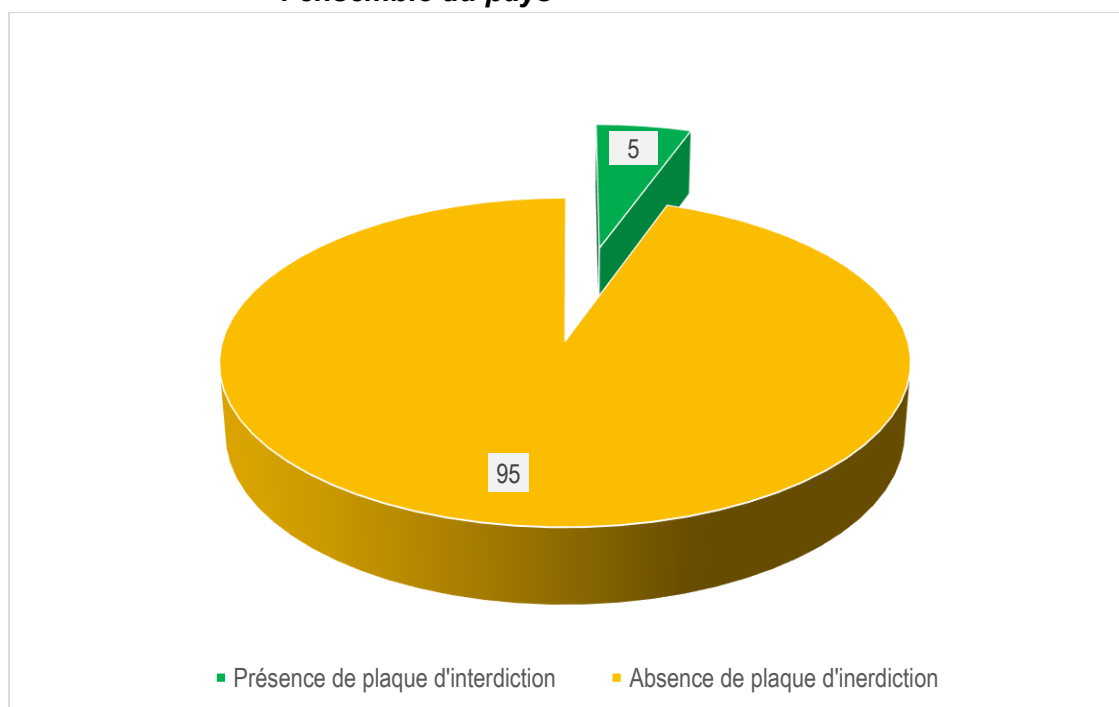


Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

c) Répartition des dépôts selon la présence d'une plaque d'interdiction

Le graphique révèle que seulement 5 % des dépôts de transit ont des plaques d'interdiction contre 95 % qui en sont dépourvus. Cela montre un manque criard de signalisation sur les dépôts et surtout les "dépôts sauvages". Ce manque de signalisation reflète un déficit de sensibilisation et de mesures dissuasives mises en place par les autorités locales qui pourrait contribuer à la prolifération des « dépôts sauvages ».

Graphique 8 : Proportion en % de dépôts avec plaque d'interdiction dans l'ensemble du pays



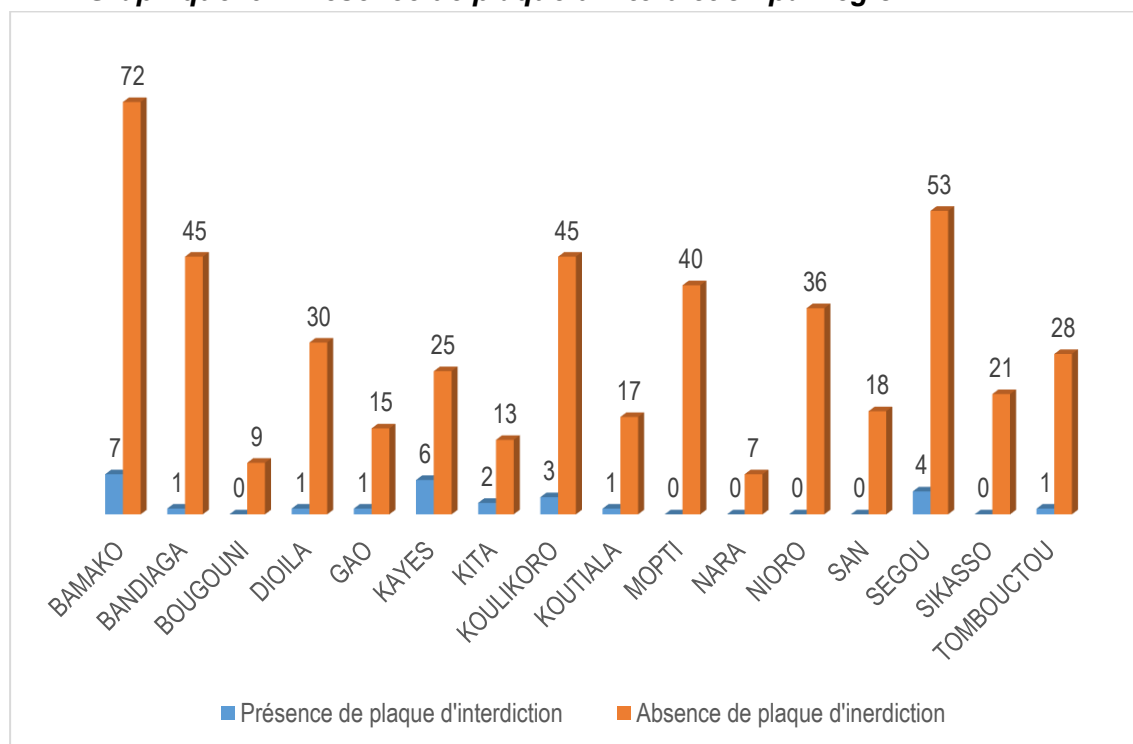
Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

L'analyse par région de la présence de plaques d'interdiction sur les dépôts de transit révèle que, peu de dépôts de transit dans presque toutes les régions en disposent. La présence est plus signalée dans les régions de Kayes, Bamako, Ségou et Koulikoro avec respectivement un taux d'existence de seulement de 19%, 9%, 7% et 6% de dépôts avec plaques d'interdiction.

Il faut signaler que certaines régions comme Nara, San, Koutiala et Mopti n'ont aucun dépôt avec plaque.

L'analyse croisée du statut juridique et de l'existence de plaque dans les dépôts nous révèle que seule dans la région de Kayes et sur un seul dépôt officiel, l'existence d'une plaque d'interdiction est signalée. En général, la présence de plaque d'interdiction est typique seulement pour certains cas de dépôts non officiels. (Voir tableau n°3 en annexe).

Graphique 9 : Présence de plaque d'interdiction par région

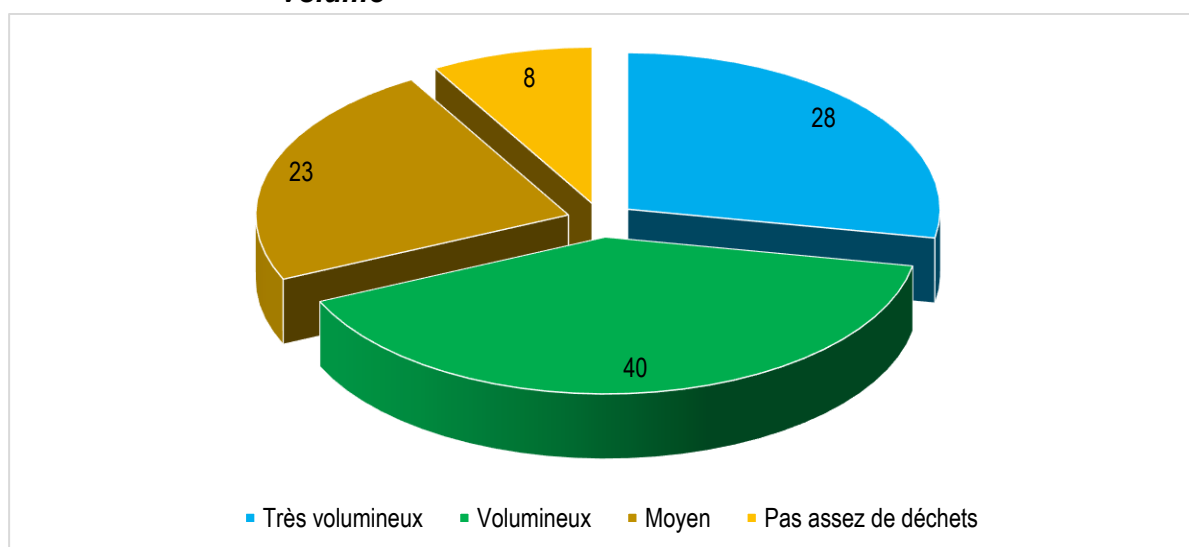


Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

2.1.6 Qualification des dépôts de transit en volume selon les réalités des villes

Dans l'ensemble des dépôts dénombrés, 40% sont volumineux, 28 % très volumineux et seulement 8% reçoivent peu de déchets. Il faut signaler que ces statistiques sont relatives aux réalités des localités sachant qu'un dépôt moyen d'une localité peut être qualifié de volumineux ou de peu volumineux dans d'autres localités.

Graphique 10 : Répartition % des dépôts de transit suivant la caractérisation du volume



Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

L'analyse des données relatives à la taille des dépôts de transit a permis d'identifier des disparités importantes entre les différentes régions. Globalement, la majorité des dépôts sont classés comme volumineux (202), suivis des très volumineux (140), ce qui traduit une production relativement élevée de déchets dans plusieurs villes.

Le district de Bamako ayant le plus grand nombre de dépôts de transit se retrouve dans toutes les caractéristiques de taille de dépôts avec 27 très volumineux, 33 volumineux, 8 moyens et 11 « pas assez de déchets ». Ce qui dénote que dans le district de Bamako malgré les efforts fournis par les autorités, l'insalubrité reste un grand défi à relever pour atteindre un environnement sain capable d'aider à assurer l'hygiène et la santé de la population.

L'analyse par caractéristique et par région nous donne la situation suivante.

Pour la caractéristique « très volumineux » en dehors du district de Bamako qui tient la tête avec 27 dépôts, il faut signaler le cas des régions de Ségou et Nioro avec chacune 18 dépôts. À Gao, aucun dépôt très volumineux n'a été signalé et à Sikasso, un seul dépôt l'a été.

Pour la caractéristique « volumineux » hormis Bamako qui tient toujours la tête avec 33 dépôts, suivent Bandiagara et Mopti avec respectivement 27 et 21 dépôts. Par contre dans les régions de Bougouni et Nara, il n'a été signaler respectivement que 1 et 3 dépôts.

Les dépôts de taille moyenne, au nombre de 117, représentent une proportion non négligeable de l'ensemble des dépôts de transit. Ils sont présents dans presque toutes les régions, avec des concentrations notables à Ségou (18), Koulikoro (13), Kayes (10) et Mopti (10). Leur présence peut indiquer une maîtrise partielle de la gestion des déchets, soit grâce à une fréquence d'enlèvement relativement régulière et aussi l'utilisation de ces déchets par certains ménages pour les activités agricoles.

Les dépôts classés comme ayant « pas assez de déchets » sont au nombre de 42. Ils sont répartis dans plusieurs régions notamment à Bamako (11), Ségou (6), et Tombouctou (5). La présence de ces dépôts peut s'expliquer par une évacuation relativement fréquente, ne laissant pas le temps aux déchets de s'accumuler ou l'utilisation de ces déchets par certains ménages pour les activités agricoles et de remblayage.

Dans l'ensemble les « très volumineux » et « volumineux » représentent plus de la moitié (68%) ce qui dénote une insalubrité dans la plupart de nos villes. Au regard de cette insalubrité grandissante dans nos villes, il est nécessaire que les autorités compétentes en la matière renforcent le dispositif de suivi et de gestion des déchets.

Tableau 1 : Qualification des dépôts de transit en volume selon les réalités des régions

Région	Très volumineux	Volumineux	Moyen	Pas assez de déchets	Total
Bamako	27	33	8	11	79
Bandiagara	11	27	4	4	46
Bougouni	4	1	4	0	9
Dioïla	8	18	5	0	31
Gao	0	6	6	4	16
Kayes	7	14	10	0	31
Kita	2	5	6	2	15
Koulikoro	17	14	13	4	48
Koutiala	2	7	8	1	18
Mopti	8	21	10	1	40
Nara	4	3	0	0	7
Nioro	18	9	6	3	36
San	5	8	5	0	18
Ségou	18	15	18	6	57
Sikasso	1	12	7	1	21
Tombouctou	8	9	7	5	29
ENSEMBLE	140	202	117	42	501

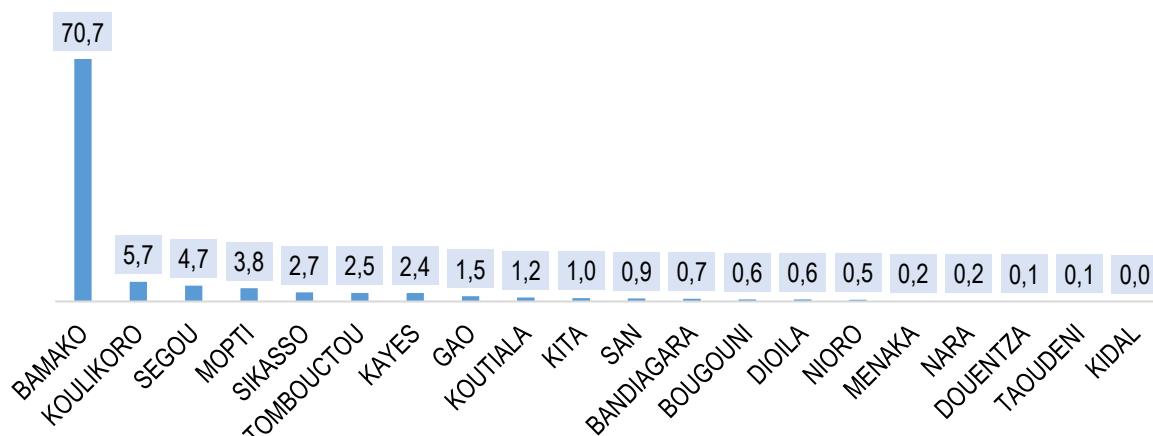
Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

2.2. Quantité de DSM produite et quantité évacuée a la décharge

2.2.1 Quantité de déchet reçue au niveau des dépôts de transit

Le graphique 11 illustre la répartition, en pourcentage, de la quantité totale de déchets acheminés vers les dépôts de transit selon les régions du pays. Les résultats montrent que le district de Bamako produit l'essentiel des flux, avec un volume annuel estimé à 1 816 911,08 m³, soit 70,7 % du total national. Les régions de Koulikoro (5,7 %), Ségou (4,7 %), Mopti (3,8 %), Sikasso (2,7 %), Tombouctou (2,5 %), Kayes (2,4 %), Gao (1,5%), Koutiala (1,2%) et Kita (1,0%) suivent à des niveaux nettement plus faibles, tandis que dans les autres régions, la part des déchets reçus demeure marginale (moins de 1,0 %). Cette distribution met en évidence une concentration extrême de la production et de la gestion des déchets dans le district de Bamako.

Graphique 11 : Répartition en (%) de la quantité totale de déchets reçue par dépôt selon la région



Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

Le tableau 2 présente la répartition de la quantité moyenne et du volume total de déchets reçus dans les dépôts de transit selon différentes périodes d'observation. En moyenne, un dépôt enregistre 32,9 m³ de déchets par jour, soit un volume cumulé de 7 039,22 m³ sur la période considérée. À l'échelle hebdomadaire, cette quantité est estimée à 245,69 m³ en moyenne, correspondant à un total de 52 577,43 m³. Sur une base annuelle, la quantité moyenne reçue par dépôt atteint 12 006,14 m³, tandis que le volume total estimé au niveau national s'élève à 2 569 314,99 m³.

Une analyse au niveau régional révèle que le district de Bamako produit plus largement de déchet, avec une moyenne annuelle de 24 552,85 m³, soit environ 1 816 911,08 m³ au total, ce qui correspond à près de 70,7 % de l'ensemble des déchets reçus dans le pays. Derrière Bamako, seules quelques régions présentent des volumes notables : Koulikoro (146 771,71 m³), Ségou (119 574,52 m³), Mopti (98 361,24 m³), Sikasso (68 364,50 m³) et Kayes (62 240,84 m³). Les autres régions, telles que, Gao, Koutiala, San ou encore Bougouni, enregistrent des volumes nettement inférieurs à 40 000 m³ par an. Certaines zones comme Kidal, Taoudéni ou Ménaka affichent des quantités quasi marginales (inférieur à 5 000 m³ annuels).

Ces disparités traduisent à la fois la concentration démographique et économique du pays autour du district de Bamako et certaines grandes villes ainsi que la faiblesse relative des volumes de déchet produits dans les zones Nord du pays. Cette situation nécessite un renforcement des infrastructures de collecte et de traitement de déchets à Bamako, afin d'absorber les volumes massifs et de limiter les risques de saturation. Il s'agit également de mettre en place dans les régions, des systèmes de gestion proportionnés et adaptés aux faibles volumes, en privilégiant des solutions de proximité et de valorisation locale.

Tableau 2 : Répartition de la quantité de déchets reçue par les dépôts par période selon la région

Région	Périodes							
	Jour		Semaine		Mois		Année	
	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total
Kayes	12,18	170,52	85,26	1193,66	365,41	5115,69	4445,77	62240,84
Koulikoro	20,11	402,11	140,74	2814,80	603,17	12063,43	7338,59	146771,71
Sikasso	23,41	187,30	163,89	1311,10	702,38	5619,00	8545,56	68364,50
Ségou	18,20	327,60	127,40	2293,21	546,00	9828,04	6643,03	119574,52
Mopti	15,85	269,48	110,96	1886,38	475,56	8084,49	5785,96	98361,24
Tombouctou	17,41	174,11	228,86	2288,60	522,34	5223,43	6355,17	63551,71
Gao	18,06	108,39	126,45	758,70	541,93	3251,57	6593,46	39560,79
Kidal*	3,09	3,09	811,00	811,00	92,56	92,56	1126,15	1126,15
Taoudeni*	3,77	3,77	911,00	911,00	113,14	113,14	1376,51	1376,51
Ménaka*	11,61	11,61	101,00	101,00	348,32	348,32	4237,92	4237,92
Kita	11,67	70,03	81,71	490,23	350,16	2100,99	4260,33	25561,99
Nioro	8,21	32,84	57,48	229,90	246,32	985,29	2996,91	11987,64
Dioïla	5,96	41,73	41,73	292,10	178,84	1251,86	2175,85	15230,93
Nara	5,65	11,30	239,55	479,10	169,50	339,00	2062,25	4124,50
Bougouni	10,83	43,31	75,80	303,20	324,86	1299,43	3952,43	15809,71
Koutiala	13,74	82,46	96,20	577,20	412,29	2473,71	5016,14	30096,86
San	7,92	63,38	55,46	443,68	237,69	1901,49	2891,84	23134,74
Douentza*	5,95	5,95	181,00	181,00	178,43	178,43	2170,84	2170,84
Bandiagara	8,73	52,39	61,12	366,70	261,93	1571,57	3186,80	19120,79
Bamako	67,27	4977,84	470,88	34844,87	2018,04	149335,16	24552,85	1816911,08
ENSEMBLE	32,89	7 039,22	245,69	52577,43	986,81	211 176,57	12 006,14	2 569 314,99

Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

* les données sont estimées en dehors de la collecte de données

Le tableau 3 présente la répartition de la quantité totale de déchets reçus dans les dépôts de transit selon leur statut juridique et par région. Les résultats révèlent que la grande majorité des déchets (83,9 %) est collectée dans des dépôts non officiels, contre seulement 16,9 % dans les dépôts officiels. Cette prédominance des dépôts non officiels pourrait s'expliquer par le manque d'aménagement et de formalisation des sites de transit, ainsi que par leur forte instabilité : certains terrains initialement utilisés comme dépôts peuvent être réaffectés à d'autres usages, notamment les habitations. Cette situation met en évidence les limites du système actuel de gestion des déchets, caractérisé par une forte dépendance à des infrastructures précaires.

À l'échelle régionale, des contrastes notables apparaissent dans la répartition des déchets selon le statut juridique des dépôts de transit. La prédominance des dépôts non officiels est manifeste dans la majorité des régions, avec un pic particulièrement marqué à Koulikoro, où plus de 95,4 % des déchets sont gérés via des dépôts non officiels. De même, certaines régions, spécifiquement Gao, Kidal, Taoudéni, Ménaka, Nioro, Dioïla, Nara et Douentza, ne disposent d'aucun dépôt officiel, traduisant une absence totale d'infrastructures formelles de gestion des déchets.

Le district de Bamako constitue un cas particulier, bien qu'il dispose de dépôts officiels, 88,6 % de ses déchets sont dirigés vers des dépôts non officiels, alors qu'il présente à lui seul près de 70,7 % du volume national total de déchets. Cela illustre une forte centralisation des flux de déchets dans la capitale, associée à une dépendance accrue à des sites non réglementés. À l'inverse, certaines régions se

distinguent par une prépondérance des dépôts officiels, traduisant une meilleure structuration du système de gestion. C'est le cas de Sikasso (83,4 %) et Bougouni (54,2 %), où la majorité des déchets est gérée via des dépôts officiels. Ces situations traduisent sans doute un investissement plus soutenu dans des infrastructures conformes et une meilleure organisation locale.

Enfin, les régions de Mopti et Tombouctou présentent un profil intermédiaire avec une répartition presque équilibrée entre dépôts officiels avec respectivement (48,2 % ; 48,7%) et non officiels (51,8 % ; 51,3%), illustrant une transition entre les deux modes de gestion.

Tableau 3 : Répartition de la quantité totale de déchets reçue par les dépôts par statut juridique selon la région

Région	Statut juridique des dépôts de transit				ENSEMBLE	
	Officiel		Non officiel		Total	%
	Total	%	Total	%		
Kayes	13880,43	22,30	48360,41	77,70	62240,84	100,00
Koulikoro	6726,43	4,58	140045,29	95,42	146771,71	100,00
Sikasso	60636,93	88,70	7727,57	11,30	68364,50	100,00
Segou	28094,57	23,50	91479,95	76,50	119574,52	100,00
Mopti	47426,01	48,22	50935,23	51,78	98361,24	100,00
Tombouctou	30972,86	48,74	32578,86	51,26	63551,71	100,00
Gao	0,00	0,00	39560,79	100,00	39560,79	100,00
Kidal*	0,00	0,00	1126,15	100,00	1126,15	100,00
Taoudeni*	0,00	0,00	1376,51	100,00	1376,51	100,00
Menaka*	0,00	0,00	4237,92	100,00	4237,92	100,00
Kita	9751,76	38,15	15810,24	61,85	25561,99	100,00
Nioro	0,00	0,00	11987,64	100,00	11987,64	100,00
Dioïla	0,00	0,00	15230,93	100,00	15230,93	100,00
Nara	0,00	0,00	4124,50	100,00	4124,50	100,00
Bougouni	8572,29	54,22	7237,43	45,78	15809,71	100,00
Koutiala	13557,14	45,05	16539,71	54,95	30096,86	100,00
San	4879,53	21,09	18255,21	78,91	23134,74	100,00
Douentza*	0,00	0,00	2170,84	100,00	2170,84	100,00
Bandiagara	2252,57	11,78	16868,21	88,22	19120,79	100,00
Bamako	207648,50	11,43	1609262,58	88,57	1816911,08	100,00
ENSEMBLE	434 399,01	16,91	2 134 915,98	83,09	2 569 314,99	100,00

Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

* les données sont estimées en dehors de la collecte de données

2.2.2 Quantité de déchets évacuée à la décharge

De façon hebdomadaire, la quantité de déchets transportée vers les décharges est estimée en moyenne à 105,74 m³ avec un total de 22 629 m³. Par rapport à la quantité de déchets reçue au niveau des dépôts de transit par semaine (52 577,43 m³), le taux d'enlèvement est de 40,0% par semaine.

À l'échelle régionale, le district de Bamako domine largement avec 94,1 % du total national des déchets transportés. Il est suivi de très loin par les régions de Ségou et Mopti avec respectivement des taux d'enlèvement faibles de 3,1% et 1,1%.

En résumé, la quantité de déchets transportée dans les décharges est faible par rapport aux déchets produits dans le pays. Cela est due au nombre très insuffisant de décharge finale aménagée. En plus des deux (02) décharges de Noumoubougou (pour les déchets de Bamako et Koulikoro) et de Sikasso, d'autres localités ont enregistré des quantités d'ordures évacuées vers d'autres destination. Cela s'explique par l'inexistence des sites dédiés à l'évacuation des ordures. Pour ne pas vivre avec ces déchets les villes concernées ont recourt à d'autres sites inappropriés (champs, espaces vides et verts, ravins).

Tableau 4 : Répartition de la quantité de déchets évacuée par semaine vers les décharges finales selon la région

Région	Quantité de déchets transportée vers les décharges finales			Quantité de déchets reçue au niveau des dépôts de transit			Ratio (transportées /reçues)
	Moyenne	Total	%	Moyenne	Total	%	
Kayes	0,00	0,00	0,0	85,26	1193,66	2,3	0,0
Koulikoro	6,15	123,00	0,5	140,74	2814,8	5,4	0,0
Sikasso	12,45	99,60	0,4	163,89	1311,1	2,5	0,1
Ségou	38,64	695,54	3,1	127,40	2293,21	4,4	0,3
Mopti	14,36	244,20	1,1	110,96	1886,38	3,6	0,1
Tombouctou	5,89	58,90	0,3	228,86	2288,6	4,4	0,0
Gao	0,33	2,00	0,0	126,45	758,7	1,4	0,0
Kidal*	0,00	0,00	0,0	811,00	811	1,5	0,0
Taoudeni*	0,00	0,00	0,0	911,00	911	1,7	0,0
Menaka*	0,00	0,00	0,0	101,00	101	0,2	0,0
Kita	0,00	0,00	0,0	81,71	490,23	0,9	0,0
Nioro	0,00	0,00	0,0	57,48	229,9	0,4	0,0
Dioïla	12,00	84,00	0,4	41,73	292,1	0,6	0,3
Nara	0,00	0,00	0,0	239,55	479,1	0,9	0,0
Bougouni	0,00	0,00	0,0	75,80	303,2	0,6	0,0
Koutiala	0,00	0,00	0,0	96,20	577,2	1,1	0,0
San	1,50	12,00	0,1	55,46	443,68	0,8	0,0
Douentza*	0,00	0,00	0,0	181,00	181	0,3	0,0
Bandiagara	3,17	19,00	0,1	61,12	366,7	0,7	0,1
Bamako	287,72	21291,10	94,1	470,88	34844,87	66,3	0,6
Ensemble	105,74	22629,34	100,0	245,69	52577,43	100,0	0,4

Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

* les données sont estimées en dehors de la collecte de données

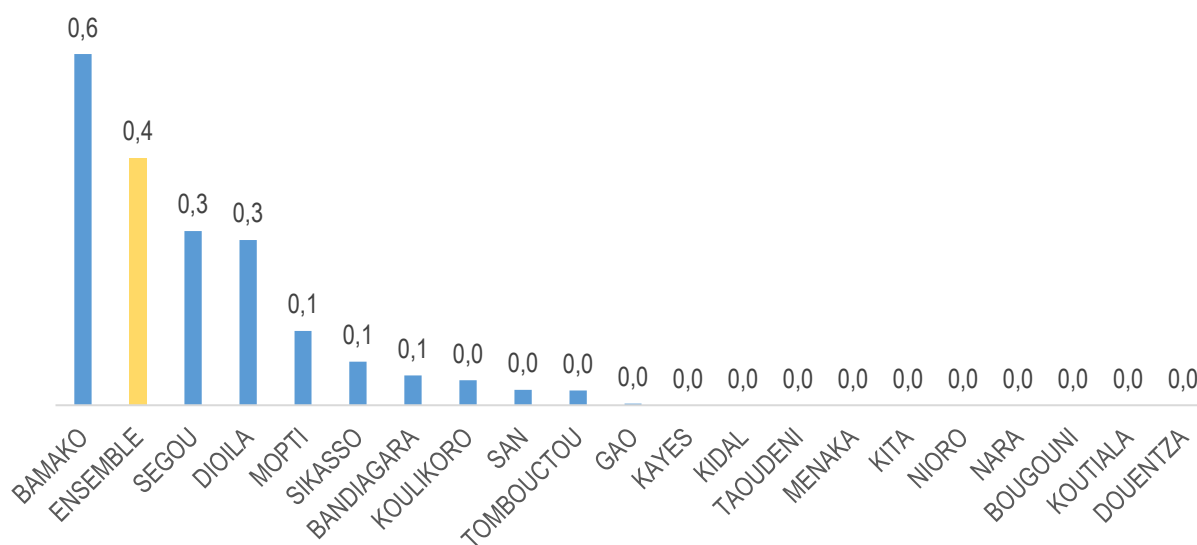
Le graphique 12 illustre le ratio entre la quantité de déchets transportée vers les décharges et celle reçue au niveau des dépôts de transit selon les régions. Globalement, le ratio national est très faible, estimé à 0,4, traduisant que seulement quatre déchets sur dix reçus aux dépôts de transit est effectivement acheminée vers les sites de décharge finale.

À l'échelle régionale, le district de Bamako domine avec un ratio de 0,6, indiquant une relative efficacité du système, bien qu'une proportion importante des déchets reste bloquée au niveau des dépôts de transit. Les régions de Ségou et Dioïla se distinguent également avec un ratio de 0,3. Ces deux zones apparaissent comme les rares espaces où une partie significative des déchets est réellement évacuée vers les décharges finales.

En revanche, dans la plupart des autres régions, les ratios sont quasi nuls (0,0 à 0,1), comme à Mopti, Sikasso, Koulikoro, Tombouctou, San, Gao, Kayes ou encore Bougouni. Cela révèle une absence d'opérations systématiques de transport des déchets, les dépôts de transit jouant souvent le rôle de dépotoirs finaux.

En somme, ce graphique confirme que le système de gestion des déchets au Mali repose principalement sur Bamako, tandis que les régions sont confrontées à un déficit d'évacuation vers les décharges, renforçant les risques d'accumulation et de pollution locale.

Graphique 12 : Ratio quantité transportée vers les décharges finales par rapport à la quantité reçue



Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

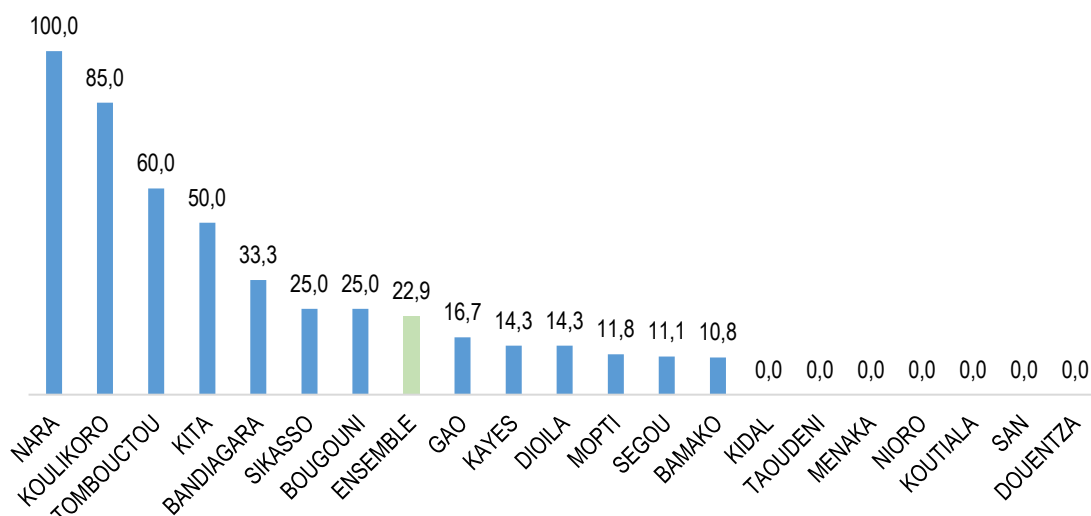
2.2.3 Présence de déchets dangereux dans les dépôts de transit

Le graphique 13 met en évidence une forte disparité régionale dans la gestion des déchets dangereux. Au niveau national, environ 22,9 % des dépôts reçoivent des déchets dangereux, ce qui représente près d'un quart du total. La situation est particulièrement critique à Nara (100 %), Koulikoro (85 %), Tombouctou (60 %) et Kita (50 %) de dépôts concernés. Cela pourrait s'expliquer, d'une part, par l'insuffisance du suivi et de la sensibilisation de la population et d'autre part par une absence de gestion différenciée des déchets exposant les populations locales à des risques sanitaires élevés.

À l'opposé, des régions telles que Bamako (10,8 %), Ségou (11,1 %) et Mopti (11,8 %) présentent des proportions relativement faibles. Toutefois, cette faible proportion doit être interprétée avec prudence : Bamako, par exemple, concentre une part importante du volume national de déchets, ce qui accentue son exposition malgré un faible pourcentage.

Par ailleurs, certaines régions comme Kidal, Taoudenni, Ménaka, Nioro, Koutiala, San et Douentza enregistrent 0 %, indiquant qu'aucun dépôt recensé n'a reçu de déchets dangereux pendant la période de collecte. Cette situation pourrait refléter soit une meilleure maîtrise de la gestion.

Graphique 13 : Répartition en (%) des dépôts ayant reçus des déchets dangereux selon la région



Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

2.2.4 Type de transporteur

Au niveau national, l'examen de la répartition des dépôts de transit selon le type de transporteur met en évidence une forte domination des dépôts qui reçoivent des déchets provenant des ménages avec 87,4 %. Cette forte implication traduit un transfert direct des déchets par les producteurs eux-mêmes, souvent en raison d'une insuffisance ou d'une inefficacité des dispositifs de collecte organisés. Les dépôts recevant des déchets des transporteurs non officiels représentent 62,6 %, suivi des autres GIE (24,8 %) COGIAM (13,6 %) et la DSUVA (4,2 %).

Pour le cas particulier de la DSUVA, il faut noter qu'il n'existe seulement qu'à Bamako et on a enregistré un taux de 12,2% des dépôts ayant reçu des déchets venant de cet opérateur.

Tableau 5 : Répartition des dépôts de transit par type de transporteur selon la région

Région	DSUVA*	COGIAM **	Autres GIE***	Transporteurs non officiels	Ménages
Kayes	0,0	7,1	14,3	92,9	100,0
Koulikoro	0,0	0,0	25,0	60,0	100,0
Sikasso	0,0	0,0	100,0	75,0	100,0
Ségou	0,0	22,2	33,3	72,2	94,4
Mopti	0,0	0,0	5,9	35,3	100,0
Tombouctou	0,0	60,0	50,0	60,0	80,0
Gao	0,0	0,0	16,7	66,7	100,0
Kidal	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Taoudeni	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Ménaka	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Kita	0,0	0,0	16,7	83,3	100,0
Nioro	0,0	50,0	0,0	25,0	100,0
Dioïla	0,0	14,3	28,6	100,0	71,4
Nara	0,0	0,0	50,0	100,0	100,0
Bougouni	0,0	25,0	50,0	50,0	75,0
Koutiala	0,0	0,0	83,3	100,0	83,3
San	0,0	0,0	37,5	25,0	100,0
Douentza	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Bandiagara	0,0	0,0	16,7	66,7	100,0
Bamako	12,2	18,9	13,5	55,4	73,0
ENSEMBLE	4,2	13,6	24,8	62,6	87,4

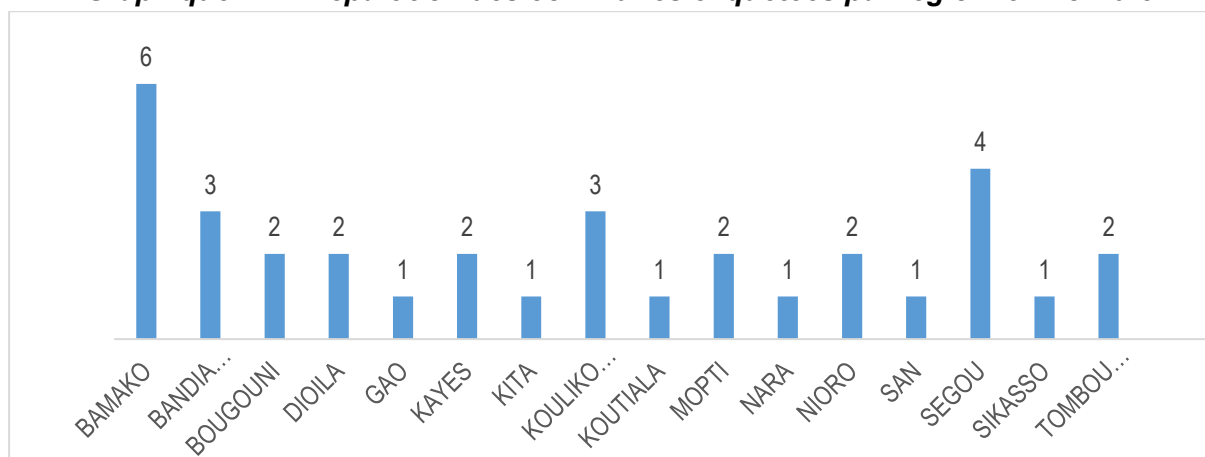
Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

2.3 Capacité de gestion des DSM par les mairies

2.3.1. Couverture des communes

L'enquête a couvert 34 communes réparties entre 15 régions et le district de Bamako. Bamako avec 6 communes vient en première position suivi de Ségou (4 communes), Bandiagara et Koulikoro (3 communes chacune), 6 régions couvertes par 2 communes chacune et dans les 6 autres, elle n'a concerné qu'une commune par région.

Graphique 14 : Répartition des communes enquêtées par région 'en nombre



Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

2.3.2. Outils et Infrastructures de gestion des déchets par les Mairies

Les outils de gestion des déchets par les mairies concernent les points relatifs à l'existence d'un service d'hygiène et d'assainissement et l'inscription des plans d'assainissement dans les PDESC des communes enquêtées. Quant aux infrastructures, elles concernent également pour les mêmes communes l'existence des dépôts de transit, des décharges et des endroits servant de décharge (décharge non officielle).

a) Existence des outils de gestion des déchets

Le tableau 6 montre que 71% des communes enquêtées ont déclaré avoir un service d'hygiène et d'assainissement contre 29% qui n'en disposent pas. L'inscription du plan d'assainissement dans le PDESC concerne 94% des communes contre 6% des communes n'ayant pas de plan d'assainissement inscrit dans le PDESC. Ces insuffisances pourraient s'expliquer par une faiblesse dans la maîtrise d'ouvrage déléguée nécessitant par conséquent un renforcement des capacités desdites communes.

Tableau 6 : Répartition du nombre de mairies disposant des outils de gestion des déchets par région

Région	En nombre				En pourcentage			
	Mairie ayant un service d'hygiène et d'assainissement		Mairie ayant un plan d'assainissement inscrit dans le PDESC		Mairie ayant un service d'hygiène et d'assainissement		Mairie ayant un plan d'assainissement inscrit dans le PDESC	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bamako	6	0	6	0	18	0	18	0
Bandiagara	1	2	3	0	3	6	9	0
Bougouni	1	1	2	0	3	3	6	0
Dioïla	2	0	2	0	6	0	6	0
Gao	1	0	1	0	3	0	3	0
Kayes	1	1	1	1	3	3	3	3
Kita	1	0	1	0	3	0	3	0
Koulikoro	2	1	3	0	6	3	9	0
Koutiala	1	0	1	0	3	0	3	0
Mopti	1	1	2	0	3	3	6	0
Nara	0	1	1	0	0	3	3	0
Nioro	1	1	2	0	3	3	6	0
San	1	0	1	0	3	0	3	0
Ségou	2	2	3	1	6	6	9	3
Sikasso	1	0	1	0	3	0	3	0
Tombouctou	2	0	2	0	6	0	6	0
ENSEMBLE	24	10	32	2	71	29	94	6

Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

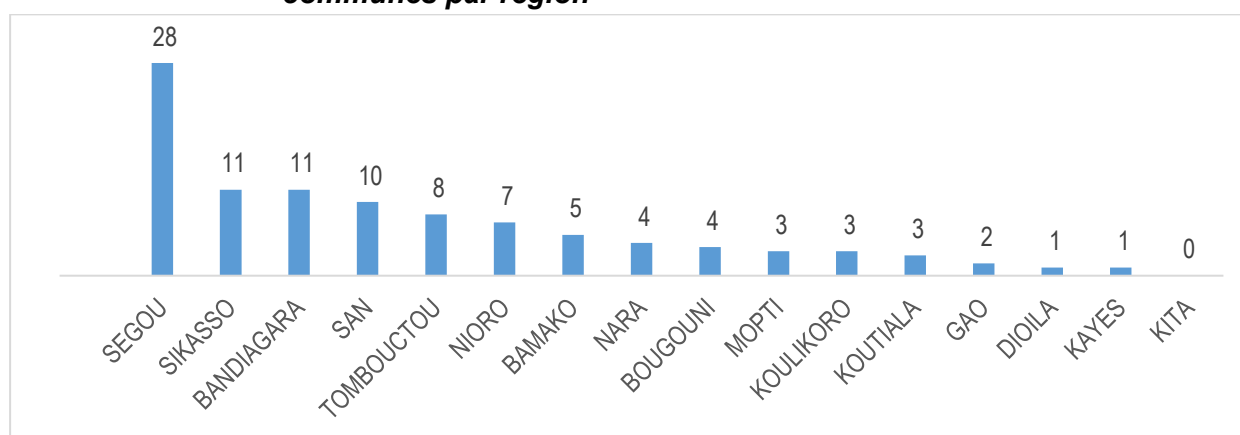
b) Existence des Infrastructures de gestion des déchets

✓ Dépôts de transit officiels :

Les communes enquêtées qui ont déclaré avoir au moins un dépôt de transit sont évaluées à 82% contre 18% qui n'en ont pas. Ces communes qui ne disposent pas de dépôts de transit se composent de 2 communes de Bamako, une commune des régions de Kayes, Kita ; Koulikoro et Ségou.

Selon les déclarations des communes, le graphique 15 donne 189 dépôts de transit officiels répartis entre les différentes régions couvertes. Le plus grand nombre de dépôts a été identifié à Ségou avec 28% du total suivi des régions de Sikasso et Bandiagara 11%, San 10%, Tombouctou 8%, Nioro 7%, Bamako 5%, Nara 4%, Bougouni 4%, Mopti 3%, Koulikoro 3%, Koutiala 3%, Gao 2%, Dioïla 1%, Kayes 1% et Kita 0%.

Graphique 15 : Répartition en (%) des dépôts de transits officiels déclarés par les communes par région



Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

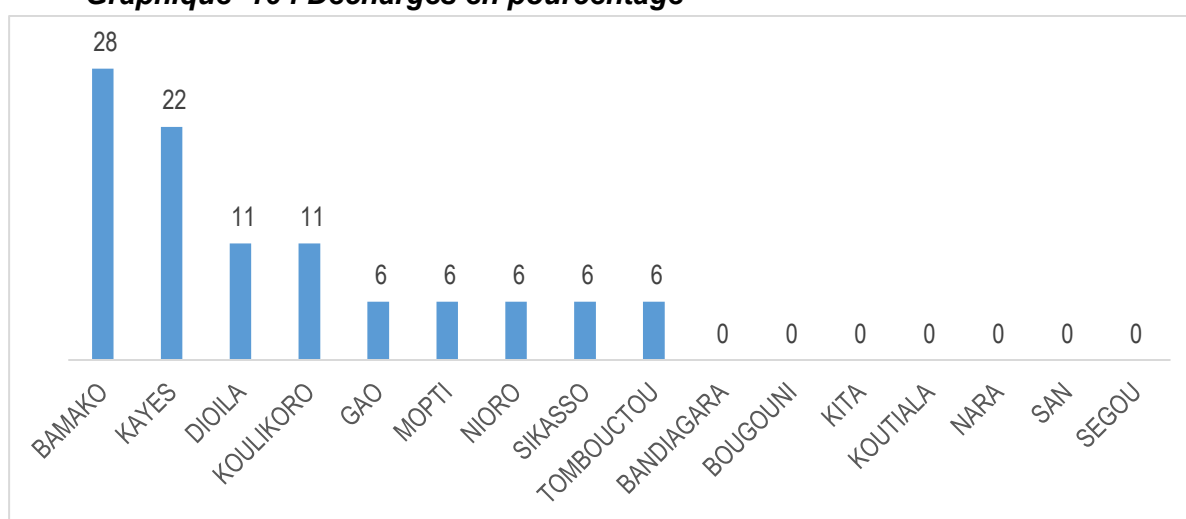
✓ Décharges :

Au Mali il n'existe que deux (02) décharges dont Noumoubougou (pour les déchets de Bamako et Koulikoro) et Sikasso. Toutefois les communes qui ont déclaré avoir une décharge sont évaluées à 44%.

Cet écart entre les statistiques officielles et les déclarations des communes enquêtées pourrait s'expliquer par une incompréhension de la notion de décharge et une insuffisance dans la mise en œuvre du transfert des compétences en la matière.

Le graphique ci-dessous présente la situation des décharges déclarées par les communes dont 5 se trouvant à Bamako soit 28% du total et 4 à Kayes soit 22%. Sept (7) régions n'ont pas de décharges officielles. Il s'agit des régions de Bandiagara, Bougouni, Kita, Koutiala, Nara, San et Ségou.

Graphique 16 : Décharges en pourcentage



Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

✓ Endroits servant de décharges :

Les communes ayant déclaré l'existence d'endroits servant de décharge représentent 38 % du total des communes contre 18 % qui ne disposent pas d'endroit servant de décharge. Pour les 19 communes ne possédant de décharge 68% déclarent avoir un endroit servant de décharge contre 32%.

Le nombre de communes disposant des infrastructures de gestion des déchets se révèle insuffisant au regard de la quantité de déchet produite par les ménages. Cela dénote l'acuité des problèmes de gestion des déchets nécessitant plus d'investissements en termes de renforcement des capacités, des compétences et d'infrastructures des communes et encouragé les initiatives de transformation des déchets.

Tableau 7 : Répartition du nombre de mairies disposant des infrastructures de gestion de déchets par région

Région	Nombre						Pourcentage					
	Existence de dépôts de transit		Existence de décharge		Existence d'endroits servant de décharge		Existence de dépôts de transit		Existence de décharge		Existence d'endroits servant de décharge	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bamako	4	2	5	1	1	0	12	6	15	3	5	0
Bandiagara	3	0	0	3	2	1	9	0	0	9	11	5
Bougouni	2	0	0	2	2	0	6	0	0	6	11	0
Dioïla	2	0	2	0	0	0	6	0	6	0	0	0
Gao	1	0	1	0	0	0	3	0	3	0	0	0
Kayes	1	1	1	1	0	1	3	3	3	3	0	5
Kita	0	1	0	1	1	0	0	3	0	3	5	0
Koulikoro	2	1	2	1	1	0	6	3	6	3	5	0
Koutiala	1	0	0	1	1	0	3	0	0	3	5	0
Mopti	2	0	1	1	0	1	6	0	3	3	0	5
Nara	1	0	0	1	0	1	3	0	0	3	0	5
Nioro	2	0	1	1	1	0	6	0	3	3	5	0
San	1	0	0	1	1	0	3	0	0	3	5	0
Ségou	3	1	0	4	3	1	9	3	0	12	16	5
Sikasso	1	0	1	0	0	0	3	0	3	0	0	0
Tombouctou	2	0	1	1	0	1	6	0	3	3	0	5
ENSEMBLE	28	6	15	19	13	6	82	18	44	56	68	32

Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

2.3.3. Moyens d'évacuation des déchets par les Mairies

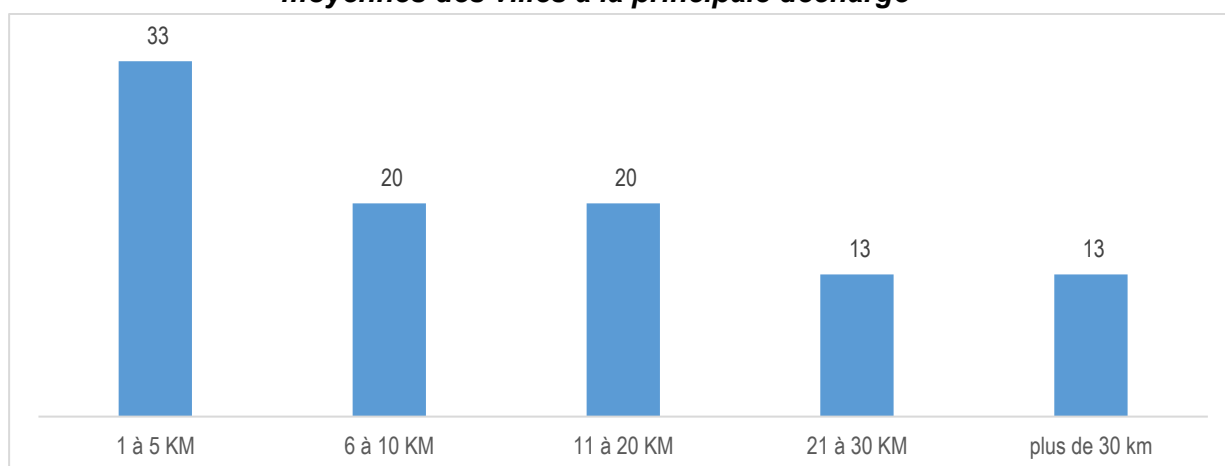
Ce point traite les distances par rapport aux principales décharges, la fréquence d'évacuation des déchets, les moyens d'évacuation des déchets.

a) Distance moyenne des villes par rapport à la principale décharge

Pour les 15 communes ayant déclaré des décharges, la distance moyenne des villes par rapport à la principale décharge se répartit comme suit :

La distance « 1 à 5 Km » est la plus fréquente et concerne 33 % des communes. Elle est suivie des distances « 6 à 10 km » et « 11 à 20 km » avec respectivement 20% du total des communes chacune. Quant aux distances « 21 à 30 km » et « plus de 30 km », elle représente respectivement chacune 13% du total des communes. Ces déclarations montrent que la majorité des décharges sont très proches des villes, ce qui est de nature à exposer la population à l'insalubrité nuisant ainsi à sa santé.

Graphique 17 : Répartition des communes en (%) en fonction des distances moyennes des villes à la principale décharge

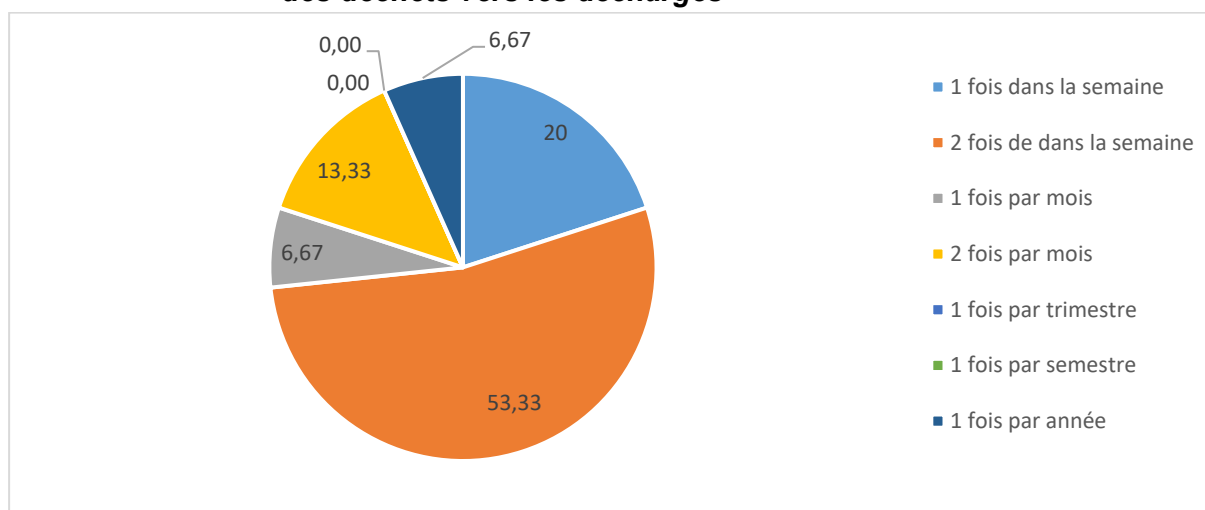


Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

b) Fréquences d'évacuation des déchets

Le graphique 18 présente la répartition des communes disposant de décharge selon la fréquence d'évacuation des déchets vers ces décharges, en pourcentage. Il en ressort que la majorité de ces communes (53,33 %) procèdent à l'évacuation deux fois par semaine, tandis qu'une commune sur cinq (20 %) le fait une fois par semaine. Les fréquences d'évacuation faiblement représentées concernent 13,33% des communes pour la fréquence deux fois par mois, 6,67% chacun pour les fréquences une fois par mois et une fois dans l'année. Les autres fréquences notamment « 1 fois par trimestre » et « 1 fois par semestre » n'ont pas été observées ou signalées pendant notre période de référence d'enquête d'où le pourcentage 0%.

Graphique 18 : Répartition des communes en (%) selon la fréquence d'évacuation des déchets vers les décharges



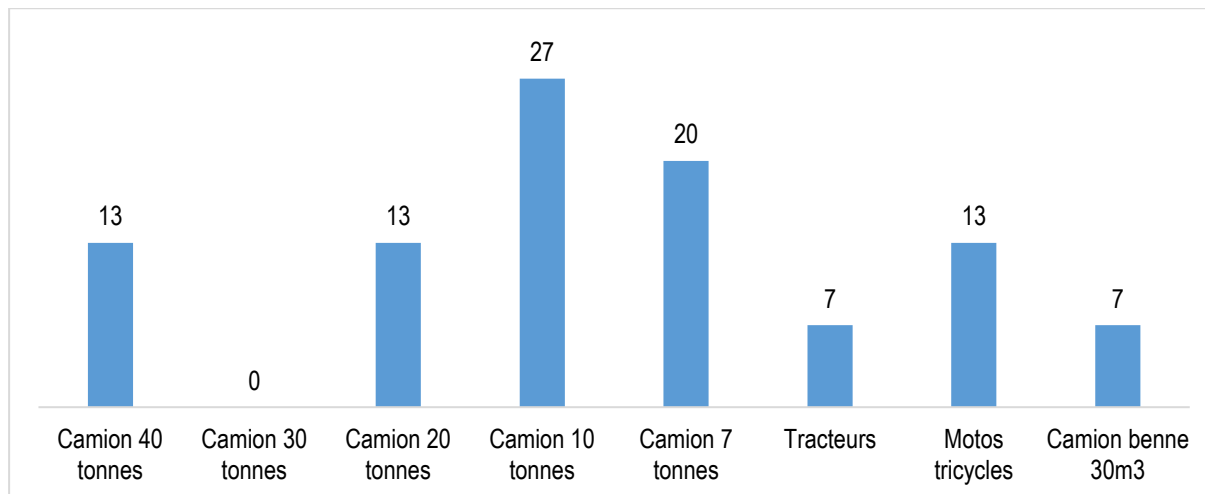
Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

c) Moyens d'évacuation des déchets

Le graphique 19 présente la répartition des mairies selon le principal moyen d'évacuation des déchets utilisé, en pourcentage. L'évacuation des déchets demeure une problématique récurrente pour de nombreuses communes. D'après les données, le camion de 10 tonnes est le moyen le plus couramment

utilisé (27 %), suivi du camion de 7 tonnes (20 %). Les camions de 40 tonnes, de 20 tonnes, ainsi que les motos tricycles sont chacun utilisés par 13 % des mairies. En revanche, l'usage des camions bennes de 30 m³ et des tracteurs reste faible avec 7 % des mairies. L'enquête révèle que l'utilisation des camions de 30 tonnes n'a pas été signalée pendant la période de référence de l'enquête d'où les 0% à ce niveau.

Graphique 19 : Répartition des mairies en (%) selon le principal moyen d'évacuation utilisé

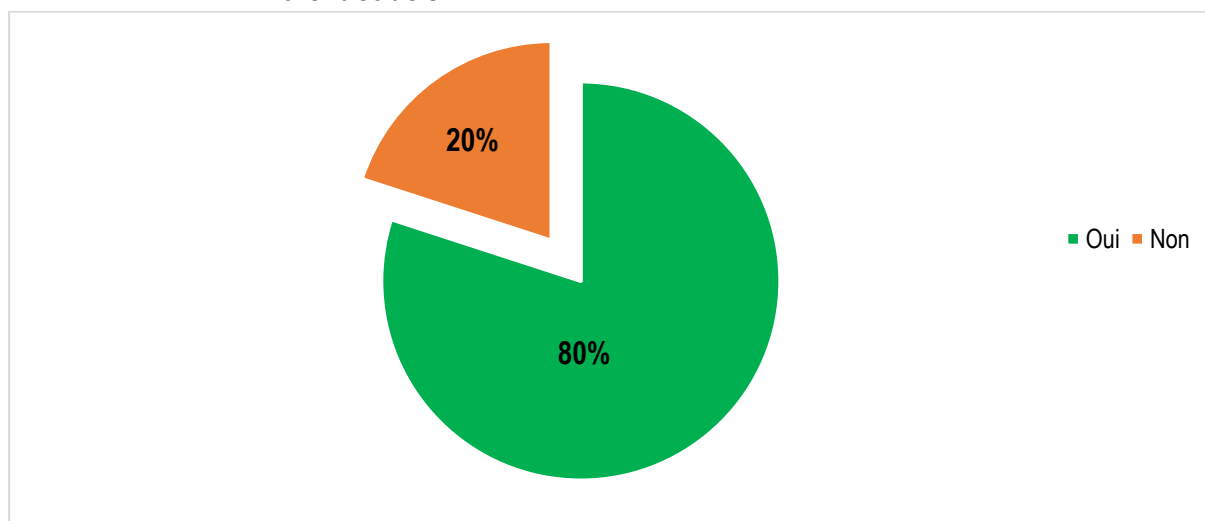


Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

d) Mairies disposant des moyens propres d'évacuation des déchets

Le graphique 20 présente la répartition des mairies disposant de leur propre moyen d'évacuation des déchets, exprimée en pourcentage. Il en ressort que quatre mairies sur cinq (80 %) sont dotées de leurs propres moyens d'évacuation, contre 20 % qui en sont dépourvues. Ce fort taux témoigne de la volonté des communes de s'autonomiser et de renforcer leurs capacités en matière de gestion des déchets. Les mairies dépourvues de moyens propres d'évacuation font généralement recours à la location ou à l'emprunt de moyens pour assurer l'évacuation des déchets.

Graphique 20 : Proportion des mairies (%) disposant de leur propre moyen d'évacuation

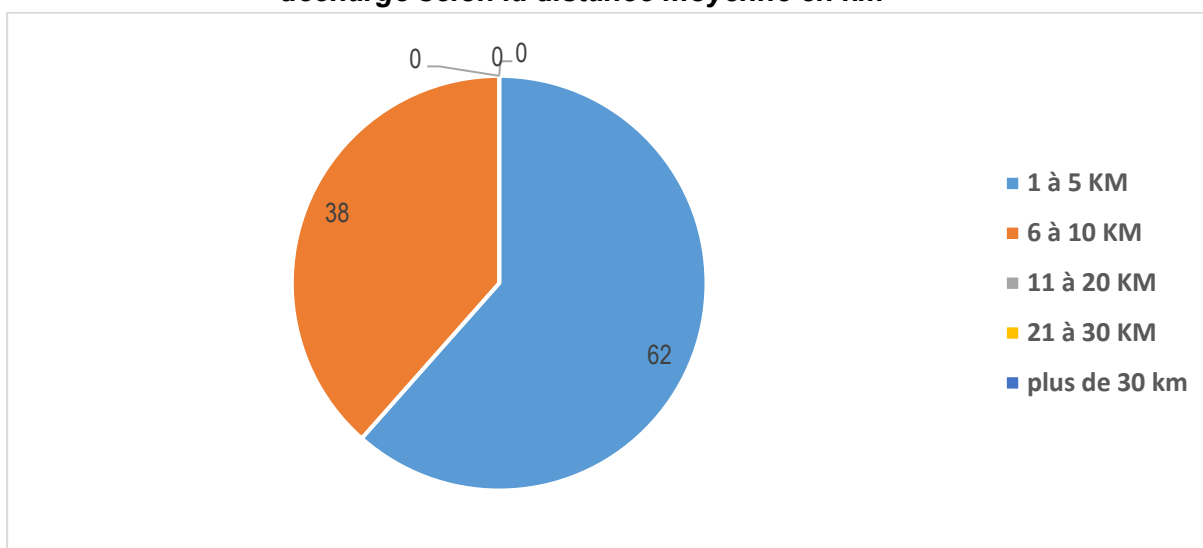


Source : INSTAT, Enquête DSM, 2025

e) Distance de ville à l'endroit servant de décharge pour les mairies ne disposant pas de décharge.

Le graphique ci-dessous montre la proportion des mairies disposant d'un endroit servant de décharge selon la distance moyenne en kilomètres. Il en ressort que 62% des villes sont seulement de 1 à 5 km de leur principal endroit servant de décharge et 38% y sont de 6 à 10 km. On constate que les endroits servant de décharge, qui ne sont pas généralement officiels, sont globalement plus proches des villes, que des décharges.

Graphique 21 : Répartition des mairies (%) disposant d'un endroit servant de décharge selon la distance moyenne en km



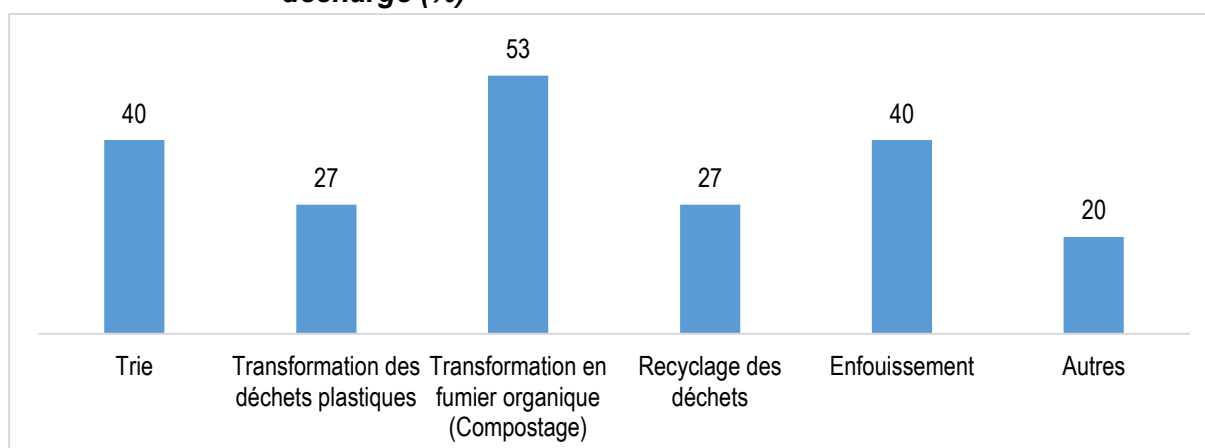
Source : INSTAT, Enquête DSM, 2025

2.3.4 Valorisation des déchets par les mairies

a) Utilisation des déchets au niveau des décharges :

Le graphique ci-après présente la répartition des mairies disposant de décharges, selon le type d'utilisation des déchets, en pourcentage. On constate que la transformation en fumier organique (compostage) est la pratique la plus courante, adoptée par 53 % des mairies. Elle est suivie de l'enfouissement et du tri, chacun pratiqué par 40 % des communes. En revanche, le recyclage des déchets et la transformation des plastiques sont moins répandus, avec 27 % d'utilisation chacun.

Graphique 22 : Répartition des mairies selon le type de gestion des déchets à la décharge (%)

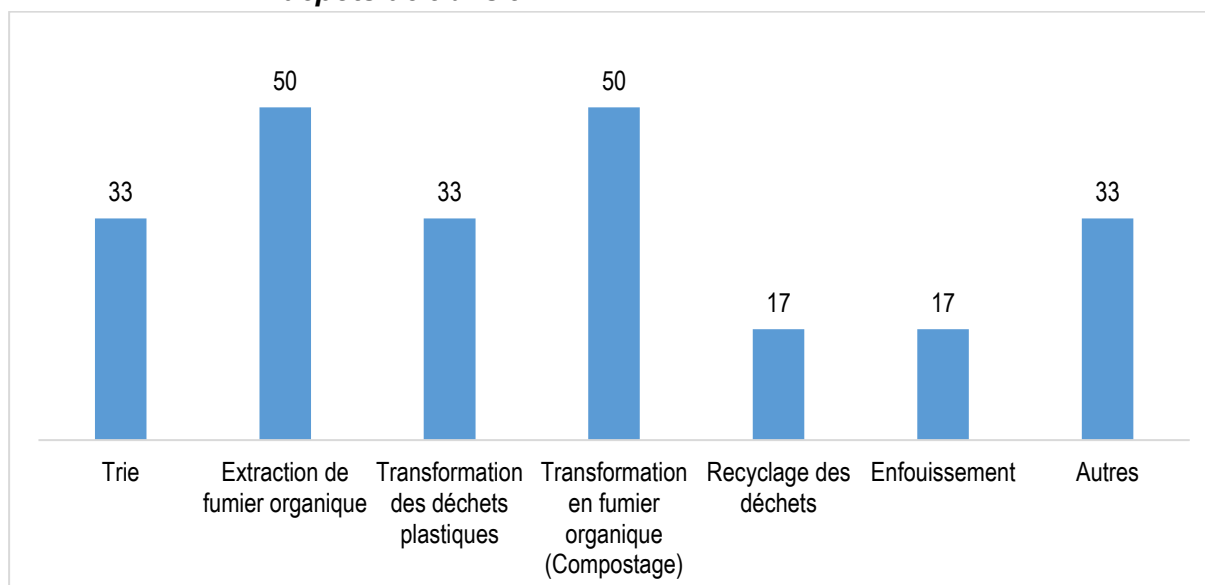


Source : INSTAT, Enquête DSM, 2025

b) Utilisation des déchets au niveau des dépôts de transit pour les communes ne disposant ni de décharges ni d'endroits servant de décharge

Le graphique 23 illustre la répartition des mairies ne disposant ni de décharges ni d'endroits servant de décharge selon le type d'utilisation des déchets des dépôts de transit. La majorité de ces mairies utilisent les déchets des dépôts de transit pour la valorisation organique (compostage et extraction de fumier) avec chacun 50%. Le tri et la transformation des plastiques sont pratiqués de manière modérée avec 33%. En revanche, le recyclage et l'enfouissement sont peu courants, ce qui peut indiquer un manque d'infrastructures adaptées. Globalement, la gestion des déchets au niveau des dépôts de transit reste orientée vers des solutions simples et locales.

Graphique 23 : Répartition des mairies selon le type d'utilisation des déchets aux dépôts de transit



Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

CONCLUSION

L'enquête a dénombré 501 dépôts de transit dans 28 villes et dans les 6 communes du District de Bamako, avec une nette prédominance des dépôts non officiels (85%) sur les dépôts officiels (15%).

Le District de Bamako, de par sa forte démographie, concentre le plus grand nombre de dépôts, par contre certaines villes comme Baroueli, Diéma, Dioïla, Fana, Gao, Nara, Niono et Nioro ne disposent d'aucun dépôt de transit officiel.

Par ailleurs, l'enquête souligne un déficit visible en matière de surveillance et de signalisation (plaque d'interdiction). Seulement 7% des dépôts sont gardés et 5% ont des plaques d'interdiction qui continuent d'être utilisés, ce qui favorise la prolifération des dépôts non réglementés et pose des problèmes de salubrité publique.

La majorité des dépôts sont classés comme "très volumineux" ou "volumineux", ce qui témoigne d'une production de déchets élevée et d'une gestion insuffisante. Face à ces constats, un renforcement urgent des dispositifs de suivi et de gestion des déchets par les autorités compétentes est impératif pour améliorer la santé publique dans les centres urbains du pays.

Au terme de l'analyse de données collectées auprès de 194 dépôts de transit, il est visible que la gestion de déchets solides reste une préoccupation majeure. Sur la période d'enquête, 52 577,43m³ ont été reçus dans les dépôts, contre 22 629,34 m³ évacués, soit un taux d'évacuation de 40%, et environ, 22,9% des dépôts reçoivent des déchets dangereux.

En effet 24,8% des dépôts de transit qui reçoivent les déchets des GIE reconnus pour le ramassage des déchets sont inférieurs à ceux qui reçoivent les déchets directement des ménages (87,4%). En dehors de Bamako, la gestion de déchets est à la fois l'évacuation aux dépôts de transit et son utilisation directement comme fumures organiques pour les cultures.

Il faut aussi noter que les statistiques fournies sur le nombre de décharges dans les villes ne sont pas conformes à la réalité dans le pays. De même la quantité de déchets évacuée dans les décharges ne reflète pas la réalité sur le terrain, car le pays ne dispose que de deux décharges et la plupart sont évacués dans les champs en milieu urbain comme en celui rural.

La gestion des déchets est une compétence transférée aux collectivités territoriales du Mali dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation. L'appréciation de leurs capacités de gestion des DSM servirait de guide et d'appui conseil. L'étude révèle des insuffisances de capacité des communes dans la gestion des DSM malgré des efforts consentis.

En effet, 29% des communes enquêtées ne disposent pas de service d'assainissement et que 6% n'ont pas intégré l'assainissement dans leur PDESC, de même 18% ne disposent pas de dépôts de transit officiel, 56% n'ont pas de décharges. Concernant l'évacuation des déchets, (53,33 %) des communes procèdent à l'évacuation deux fois par semaine, tandis qu'une commune sur cinq (20 %) le fait une fois par semaine, 20 % ne disposent pas de propres moyens d'évacuation des déchets vers les décharges.

Les défis qui se posent aux collectivités sont par conséquent énormes en matière de capacité de gestion des DSM. Le relèvement de ces défis nécessite des actions spécifiques.

Il s'agit principalement de :

- renforcer les capacités des communes en matière de gestion des déchets
- Inviter les collectivités à créer les services d'assainissement ;

- élaborer les plans stratégiques d'assainissement pour toutes les collectivités n'en disposant pas ;
- doter les communes de dépôts de transit et décharge puis de les sécuriser contre tout changement de vocation d'espaces réservées ;
- sensibiliser les ménages pour le tri et l'évacuation des DSM vers les dépôts de transit ;
- encourager l'économie circulaire dans la gestion de déchets c'est-à-dire plus de valorisation des déchets au niveau des dépôts de transit et des décharges.

ANNEXES

Annexe 1 : Outils de collecte

Fiche de dénombrement des dépôts de transit

RÉGION / /	COMMUNE / / /	Feuillet N° / / / / / / /
CERCLE..... / / /	Ville de / / / /	

NUMERO DE L'EQUIPE : / / /
D'EQUIPE : / / /

NOM DU CHEF

Num d'ordre	Quartier	Appellation du Depot de Transit	Adresse complète du dépôt	Statut Juridique du Dépôt de transit 1= Officiel 2 = Non officiel	Y a-t-il un gardien/surveillant du Dépôt de transit ? 1= Oui 2= Non	Y-a-t-il une plaque interdisant le Dépôt des ordures ? 1= Oui 2= Non	Qualifier le Dépôt selon les réalités de la ville 1= très volumineux 2= Volumineux 3= Moyen 4= pas assez de déchet	Le dépôt reçoit-il fréquemment et régulièrement des déchets ? (Viabilité du dépôt) 1= Oui 2= Non	Eligibilité 1= Eligible 2= Non eligible « 1= 1 en (9) et 1 ou 2 ou 3 en (8) » « 2= 2 en (9) et 4 en (8) »	N° de Tirage
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
				/ /	/ /	/ /	/ /	/ /	/ /	
				/ /	/ /	/ /	/ /	/ /	/ /	

Fiche de pointage

FICHE DE POINTAGE JOURNALIERE

REGION _____ IDENTIFIANTS GEOGRAPHIQUES DU DEPÔT DE TRANSIT
CERCLE _____ COMMUNE _____ QUARTIER _____

Nom et Prénoms et contacts de la personne responsable du dépôt de Transit _____

Jours	Date	Nombre de voyages de sceau /panier /Poubelle de déchet	Nombre de voyage de Pousse-Pousse de déchets	Nombre de voyage de Brouette de déchets	Nombre de voyage de Charrettes de déchets	Nombre de voyage de Tricycle de déchets	Nombre de voyage de Voiture Bâchées de déchets	Nombre de voyage de Camion de déchet	Nombre de voyage d'autre moyen de transport à préciser	Quantité estimée
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
Total										

1 voyage de charrette = 2 m³ ; 1 pousse-pousse = 1 m³ ; 5 voyages de brouette = 1 m³ ; 10 poubelles (paniers) = 1 m³ ; 1 moto taxi = 3m³

Questionnaire déchets solides municipaux

1. Identification

1.1. Région / /

1.2. Cercle..... / /

1.3. Commune / / /

1.4. Ville de / / /

1.5. Quartier du Dépôt de transit / / /

1.6. Coordonnées géographiques du dépôt de transit

Latitude / / , / / / / /

Longitude / / / , / / / / /

1.7. Nom et contact de la personne responsable du dépôt de transit / /

1.8. Prenom et Nom de l'agent : / /

1.9. Numéro de téléphone de l'agent..... / / / / / / / / /

2. Estimation des quantité et Evaluation des déchets

Section 1

Types de déchets	Quantité de Déchets reçue par transit (en tonnes) (1)	Quantité de déchets transportés à la décharge finale (en tonnes) (2)	Période couvrant la quantité de déchets estimée 1=Jour ; 2=Semaine ; 3=Mois (3)
Déchets Solides Municipaux (DSM)	/ / / / / , / /	/ / / / / / , / /	/

Section 2

Questions	1=Oui ; 2=Non
Avez-vous reçu des déchets dangereux	/
Avez-vous reçu des déchets de l'Ozone	/
Avez-vous reçu des déchets du COGIAM	/
Avez-vous reçu des déchets d'autres GIE	/
A préciser.....	
Avez-vous reçu des déchets des transporteurs officiels	/
Avez-vous reçu des déchets des transporteurs non officiels	/
Avez-vous reçu des déchets directement des ménages	/

Date de remplissage :

/ / / / / / / /

Questionnaire municipalité

1. Identification :

1.10. RÉGION / /

1.11. CERCLE..... / /

1.12. COMMUNE / / /

1.13. Ville de / / /

1.14. PRENOM ET NOM DU REpondant :

.....

1.15. FONCTION DU REpondant / /

1= Maire, 2= 1er Adjoint, 3= 2ième Adjoint, 4= 3ième Adjoint, 5= Conseiller chargé de l'assainissement et hygiène, 6 = Secrétaire général, 7= cadre du service d'hygiène de la Mairie,

2. Information sur les capacités des Mairies dans la gestion des déchets solides.

2.1. Votre Mairie dispose-t-elle un service d'hygiène et d'assainissement ? / 1= Oui 2= Non

2.2. Avez-vous un plan d'assainissement de votre ville dans votre PDSEC ? / 1= Oui 2= Non

2.3. Disposez vous de dépôts de Transit (DT) ? / 1= Oui 2= Non

Si Oui Combien ? / /

2.4. Votre ville dispose- t-elle d'une /décharge(s) finale(s) ? / 1= Oui 2= Non (si Non allez à 2.5)

2.4.1. Si Oui Combien ? / /

2.4.2. A quelle distance moyenne de la ville se situe la principale ? / / Km

1= 1 à 5 km, 2= 6 à 10 km, 3= 11 à 20 km, 4 = 21 à 30 km 5= plus de 30 km

2.4.3. Quelle est la Fréquence d'évacuation des déchets solides des dépôts de transit vers la (es) décharge (s) finale(s) ? /

1 = 1 fois dans la semaine, 2 = 2 fois de dans la semaine, 3 = 1 fois par mois, 4 = 2 fois par mois, 5 = 1 fois par trimestre, 6 = 1 fois par semestre 7 = 1 fois par année

2.4.4. Combien de voyages faites-vous selon la fréquence ? / /

2.4.5. Quel est le principal moyen utilisé pour évacuer les déchets vers les décharges finales ? /

1 = Camion 10 tonnes ; 2 = camion 7 tonnes 3 = Voitures bâchées 4= charrettes à traction animale 5= moto tricycle.

2.4.6. Quel est le statut du moyen utilisé ? /

1 = Propriété de la Mairie, 2 = Location, 3= Prêt

2.4.7. La Mairie dispose-t-elle de ses propres moyens de transport pour l'évacuation des déchets ? / 1= Oui 2= Non

Si oui quel type et Combien ?

Type	Nombre
1= Camion	/ /
2= Voiture bâchée	/ /

3= Moto tricycle	/ / /
4= Charrette à traction animale	/ / /
5= Autres à préciser	/ / /

2.4.8. Que faites-vous des déchets solides de la décharge finale ?

1= Rien 2= Extraction de fumier organique, 3 = transformation des déchets plastiques, 4 = transformation en fumier organique, 5 = incinération (calcination) 6= Autres à préciser

2.5. Si Non à 2.4 disposez-vous d'un endroit servant de décharge finale / 1= Oui 2= Non

Si Oui à quelle distance moyenne se situe-t-il de la ville ? / Km

1= 1 à 5 km, 2= 6 à 10 km 3= 11 à 20 km, 4 = 21 à 30 km 5= plus de 30 km

Si Non Que faites-vous donc des déchets des différents dépôts de transit qui rendent insalubre la ville ? /

1= Rien 2= Extraction de fumier organique, 3 = transformation des déchets plastiques, 4 = transformation en fumier organique, 5 = incinération (calcination) 6= Autres à préciser

2.5.1 Dans les perspectives que compte faire votre Mairie dans l'assainissement de la ville en matière de gestion des déchets solides des ménages ?

Merci pour votre aimable attention !

Date de remplissage :

Nom, contact et signature de l'enquêteur :

.....
.....
.....

Annexe 2 : Tableaux

Tableau 7 : Répartition des dépôts de transit par statut juridique et par commune/Ville

Commune/Ville	Officiel	Non officiel	Total
Banamba	1	5	6
Bandiagara	1	9	10
Bankass	1	6	7
Barouéli	0	5	5
Bla	3	7	10
Bougouni	2	3	5
Commune I	0	14	11
Commune II	1	11	15
Commune III	5	8	13
Commune IV	4	13	17
Commune V	3	6	9
Commune VI	0	14	14
Diéma	0	4	4
Dioïla	0	9	9
Dire	3	4	7
Djenne	1	7	8
Fana	0	22	22
Gao	0	16	16
Kati	1	17	18
Kayes	4	12	16
Kéniéba	1	14	15
Kita	1	14	15
Koro	7	22	29
Koulikoro	1	23	24
Koutiala	5	13	18
Mopti	5	27	32
Nara	0	7	7
Niono	0	16	16
Nioro	0	32	32
San	1	17	18
Ségou	1	25	26
Sikasso	15	6	21
Tombouctou	8	14	22
Yanfolila	1	3	4
ENSEMBLE	76	425	501

Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

Tableau 8 : Répartition des dépôts de transit selon la présence d'un gardien/surveillant et d'une plaque d'interdiction par commune/Ville

Commune/Ville	SURVEILLANCE		Total	INTERDICTION		Total
	Oui	Non		Oui	Non	
Banamba	0	6	6	0	6	6
Bandiagara	0	10	10	1	9	10
Bankass	0	7	7	0	7	7
Barouéli	0	5	5	0	5	5
Bla	1	9	10	0	10	10
Bougouni	0	5	5	0	5	5
Commune I	1	14	15	4	11	15
Commune II	1	10	11	2	9	11
Commune III	3	10	13	0	13	13
Commune IV	1	16	17	1	16	17
Commune V	6	3	9	0	9	9
Commune VI	2	12	14	0	14	14
Diéma	0	4	4	0	4	4
Dioïla	0	9	9	0	9	9
Dire	0	7	7	0	7	7
Djenne	0	8	8	0	8	8
Fana	2	20	22	1	21	22
Gao	0	16	16	1	15	16
Kati	1	17	18	0	18	18
Kayes	0	16	16	1	15	16
Kéniéba	1	14	15	5	10	15
Kita	0	15	15	2	13	15
Koro	0	29	29	0	29	29
Koulikoro	0	24	24	3	21	24
Koutiala	0	18	18	1	17	18
Mopti	0	32	32	0	32	32
Nara	0	7	7	0	7	7
Niono	0	16	16	0	16	16
Nioro	0	32	32	0	32	32
San	0	18	18	0	18	18
Ségou	1	25	26	4	22	26
Sikasso	14	7	21	0	21	21
Tombouctou	0	22	22	1	21	22
Yanfolila	0	4	4	0	4	4
ENSEMBLE	34	467	501	27	474	501

Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

Tableau 9 : Répartition des dépôts de transit selon la présence de plaque d'interdiction suivant le statut juridique par région

Région	STATUT JURIDIQUE						Total dépôts Dénombrés
	Dépôts Officiels			Dépôts non officiels			
	Présence de Plaque d'interdiction	Absence de Plaque d'interdiction	Total	Présence de Plaque d'interdiction	Absence de Plaque d'interdiction	Total	
Kayes	1	4	5	5	21	26	31
Koulikoro	0	3	3	3	42	45	48
Sikasso	0	15	15	0	6	6	21
Ségou	0	4	4	4	49	53	57
Mopti	0	6	6	0	34	34	40
Tombouctou	0	11	11	1	17	18	29
Gao	0	0	0	1	15	16	16
Nioro	0	0	0	0	36	36	36
Kita	0	1	1	2	12	14	15
Dioïla	0	0	0	1	30	31	31
Nara	0	0	0	0	7	7	7
Bougouni	0	3	3	0	6	6	9
Koutiala	0	5	5	1	12	13	18
San	0	1	1	0	17	17	18
Bandiagara	0	9	9	1	36	37	46
Bamako	0	13	13	7	59	66	79
ENSEMBLE	1	75	76	26	399	425	501

Source : INSTAT, Enquête DSM 2025

Tableau 9 : Répartition du nombre de dépôts de transit et de décharges par région

Région	Nombre de communes Enquêtées	Dépôts de transit	Décharges
Bamako	6	10	5
Bandiagara	3	21	0
Bougouni	2	7	0
Dioïla	2	2	2
Gao	1	3	1
Kayes	2	2	4
Kita	1	0	0
Koulikoro	3	6	2
Koutiala	1	5	0
Mopti	2	6	1
Nara	1	8	0
Nioro	2	13	1
San	1	18	0
Ségou	4	52	0
Sikasso	1	21	1
Tombouctou	2	15	1
ENSEMBLE EN NOMBRE	34	189	18

Source : INSTAT, Enquête DSM 2025